

Armorial de la ville de Toulon: familles consulaires, officiers de marine ...

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at [http : //books . qooqle . corn/](http://books.google.com/)

A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer V attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. À propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse [http : //books .qooqle . corn](http://books.google.com)

NYPL RESEARCH LIBRARIES



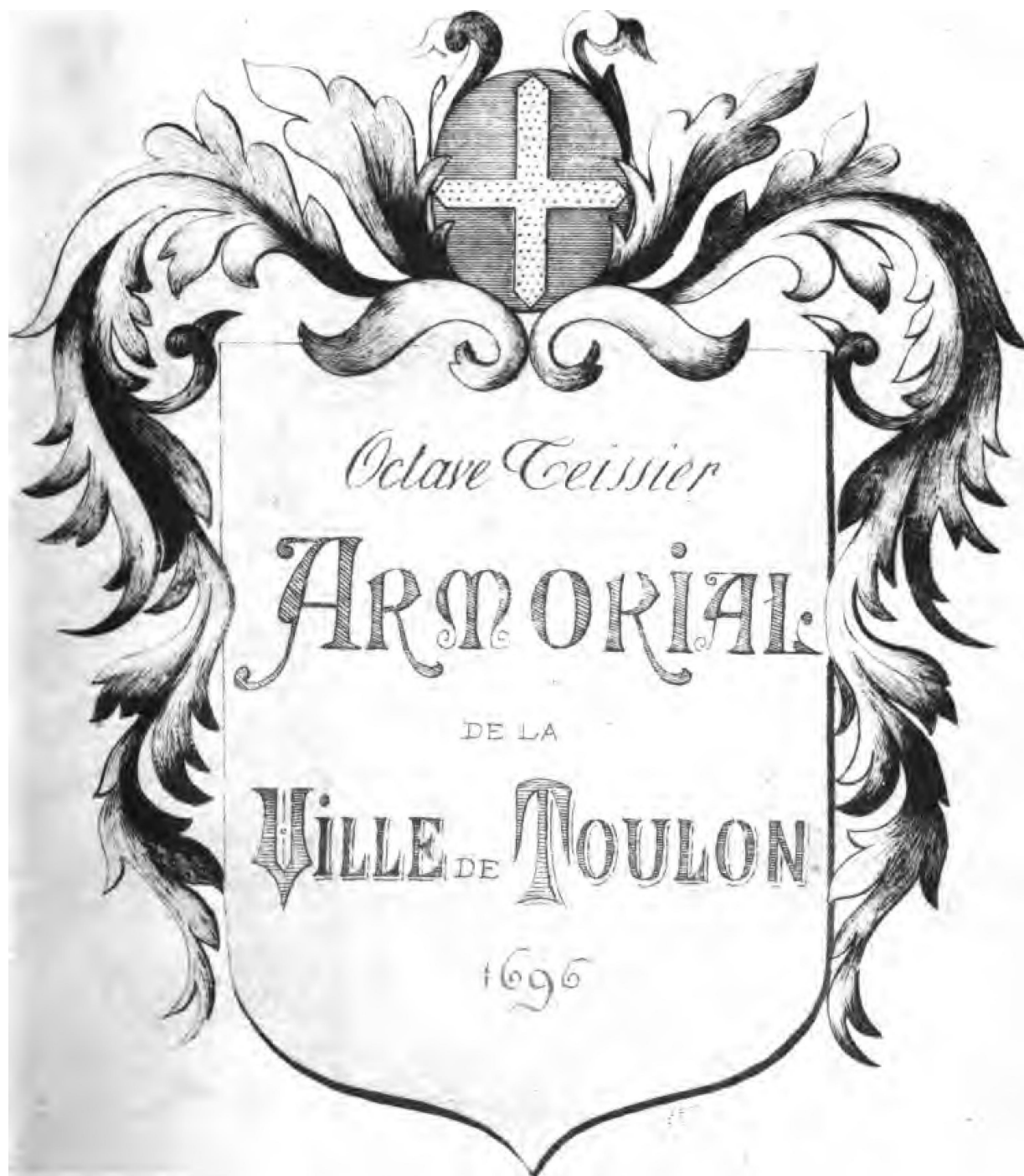
3 3433 08184787 7

The text on this page is estimated to be only 6.50% accurate

r% "V

The text on this page is estimated to be only 17.50% accurate

!, \



The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

A&atsKsk. ^{S^

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

\$¥•

Armoriai DE LA VILLE de Toulorç

The text on this page is estimated to be only 22.77% accurate

OCTAVE TBISSIEt? ^ARMORIAL De la Ville DE TOULOJM
FAMILLES CONSULAIRES — OFFICIERS DE MARINE NOBLESSE
& BOURGEOISIE i a/\\ TOULON AGENCE DU PETIT MARSEILLAIS
13-14, PLACE D'ARMBS, 13-14 iÇOO >

The text on this page is estimated to be only 7.71% accurate

™B NEW YORK PUBLIC IIBBABY 3?52381* A8T0B. LEN0X
AN TUOra FONDATIONS " 1946 ,

Vers la fin du XVIII^e siècle, la noblesse française était à son apogée, le cérémonial et les faveurs de la cour du Grand Roi en rehaussaient l'éclat, et suscitaient autant d'admiration que d'envie. Les gentilshommes des provinces (les hobereaux, comme on les désignait par dérision), ne cessaient de s'ingénier pour atteindre ce sommet, soit en s'enrichissant par des alliances, ou des « mésalliances », soit en modifiant insensiblement leurs blasons, dont le casque d'écuyer devenait une couronne de comte ou de marquis ; les bourgeois eux-mêmes achetaient des offices qui anoblissaient, et parvenaient souvent à faire ériger leurs terres en marquisats ; tous faisaient bon marché des règles héraldiques et changeaient leurs armoiries, ou y introduisaient des fleurs de lys et autres pièces réservées aux grandes familles. Pour mettre fin à ces abus, Louis XIV créa, par un édit du mois de novembre 1696, une Grande maîtrise et un Armoriai général: « pour conserver le lustre des armes des grandes et anciennes maisons, et donner de l'éclat à celles des autres personnes qui, K^liUT FjJr.g.fi'iie

— VI — par leur naissance et leurs services ou leurs vertus, sont en droit d'en porter ». Généralisant cette mesure et voulant donner, en quelque sorte, une nouvelle force aux armoiries, le roi ordonna que toutes les armes, même les siennes, et celles de sa famille, seraient enregistrées dans Y Armoriai qu'il venait de créer : « Article VI. — Nos armes, celles de notre cher et aimé fils, le Dauphin, des princes, princesses de notre royaume, et généralement de toutes les maisons et familles ayant droit d'armoiries, seront portées es maîtrises particulières de leur ressort et département, deux mois après la publication des présentes, et envoyées ensuite à la grande maîtrise, pour, après y avoir été reçues, être registrées à VA rmorial général». En exécution de cet édit, il fut dressé, à Toulon, par un commissaire délégué à cet effet, l'état général de toutes les personnes qui possédaient des armoiries, avec la description de ces mêmes armoiries, telles qu'elles furent admises par d'Hozier, après vérification. C'est cette liste que nous publions, d'après une copie authentique de Y Armoriai général de d'Hozier, qui est déposé à la Bibliothèque Nationale (Département des manuscrits, cabinet des titres). L'édit de 1696 avait pour objet, cela n'est pas douteux, de déterminer d'une manière précise , les armoiries des nobles et des bourgeois (1) ; de réprimer les usurpations et de prévenir les abus qui s'étaient glissés (1) Racine écrivait a sa sœur, le 16 janvier 1697 : « Vous savez qu'il y a un édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui doivent avoir des armoiries sur leur vaisselle ou ailleurs, de donner pour eela une somme qui va au plus a 25 francs, et de déclarer quelles sont

— VII — dans l'usage trop répandu du blason. Mais ceux-là mêmes qui furent chargés d'appliquer la nouvelle législation et de la faire respecter, détruisirent le bon effet qu'on en attendait, en voulant tirer un grand profit des droits imposés pour la vérification des armoiries. Maynier, le savant auteur de l'Histoire de la principale noblesse de Provence, le constate avec regret : « Le roi Louis XIV, dit-il, a voulu retrancher les abus par son édit de création d'une grande maîtrise, du mois de novembre 1696, pour servir de règlement général en fait d'armoiries; mais l'exécution en ayant été commise à des partisans, ils en ont causé un plus grand abus ; ils ont rendu les armes forcées, de volontaires qu'elles étaient, suivant l'édit. Les commis des partisans dans les provinces, ont contraint les plus vils corps des artisans et autres plébées de prendre des armes, pour les contraindre de payer autant que ceux qui, suivant l'édit, en auraient voulu prendre de leur gré » (1). Cette application abusive de l'édit de 1696, explique la présence de certains noms dans la liste des Toulonnais, qui firent enregistrer leurs armoiries, ou qui y furent contraints par le sieur Adrien Vanier, fermier général, chargé du recouvrement de la taxe imposée par cet édit. Indépendamment des nobles authentiques, qui n'hésitèrent pas à produire leurs blasons, et de leurs armoiries. Je sais que celles de votre famille sont on Bat et on Cygne, dont j'avais seulement gardé le cygne, parce que le rat me choquait ; mais je ne sais pour les couleurs du chevron sur lequel grimpe le rat, ni les couleurs de tout le fond de l'écusson et vous me ferez un grand plaisir de m'en instruire >. (Communication de M. de Berluc-Perussis au Congrès scientifique réuni à Aix en 1866). (1) Histoire de la principale noblesse de Provence, Aix, 1719, p. 125.

The text on this page is estimated to be only 28.66% accurate

— VIII — bourgeois, qui étaient bien aise de se faire octroyer des armoiries, considérées jusqu'alors comme un attribut de la noblesse, et enfin, de quelques industriels, hôteliers, rôtisseurs et cabaretiers, qui en firent des enseignes, un assez grand nombre d'armoriés d'office ne payèrent les 20 livres exigées que contraints et forcés. Ce qui jeta une certaine défaveur sur Pédit royal. Quoiqu'il en soit, nous devons ô cette mesure qui entraîna une sorte de recensement, quelques notions fort intéressantes sur la population de Toulon, vers la fin du XVII^e siècle. A la suite de la Notice historique, que nous publions ci-après, nous donnons : 1° La liste complète des familles consulaires qui prirent une part active à la gestion des intérêts communaux pendant près de trois siècles. Cette liste comprend, en outre, la description des armoiries qui leur furent attribuées en 1696 ; 2° Les noms et les armoiries des officiers de Marine qui résidaient à Toulon à cette dernière date ; 3° Le recensement des notables habitants qui reçurent des armoiries du traitant Adrien Venier. Pour compléter ces nomenclatures des familles Toulonnaises, nous avons résumé la monographie de quelques unes d'entre elles, qui ont rendu des services distingués, soit dans la Marine, soit dans des fonctions publiques se rattachant à la vie municipale de Toulon.

The text on this page is estimated to be only 28.17% accurate

JSfotice historique Aux premiers temps de la fondation du régime municipal à Toulon, l'universalité des habitants se réunissait sur la place publique et nommait, pour chaque affaire, un syndic ou fondé de pouvoirs. Ces assemblées populaires, appelées Parlemente publics , subsistèrent pendant tout le XIII^e siècle et le commencement du XIV^e. En 1314, le roi Robert, comte de Provence, autorisa les Toulonnais à élire un conseil annuel, composé de douze membres, dont quatre, choisis parmi les nobles — de nobilibus ; quatre, parmi la classe moyenne — de mediocribus ; et quatre, parmi le peuple — de minoribus , seuplebeis. Complétant cette institution communale, la reine Jeanne décida, par lettres patentes du 30 septembre 1367, que l'universalité des habitants élirait, chaque année, en même temps que les douze membres du conseil, trois syndics, ayant la double mission de diriger les délibérations et de les faire exécuter.

— 2 — Au commencement du XVe siècle, une émeute populaire, provoquée par un abus de pouvoir des conseillers en exercice, donna lieu à une révision du règlement municipal. Le Comte de Provence supprima le suffrage universel et prescrivit le mode d'élection suivant, par lettres patentes du 20 juillet 1402 : « Chaque année, les syndics et les conseillers en exercice convoqueront vingt-cinq prud'hommes, afin que, en outre des trois syndics et des douze conseillers, il y ait vingt-cinq hommes pris dans toutes les classes de la population, savoir : 1° les nobles; 2° les bourgeois et les marchands; 3# les avocats et les notaires ; 4° les plébéiens et les artisans, mais dans Tordre du plus ou moins, suivant le nombre et la faculté de chacun d'eux (1), lesquels nommeront les syndics, les conseillers et les autres officiers. — Ces élections, ainsi faites pour chaque classe, auront la même valeur que si tout le corps de la communauté y avait concouru ». Ce régime municipal était encore en vigueur en 1524, lorsque les syndics furent autorisés à prendre le titre de consul, leurs attributions étant d'ailleurs en tout semblables à celles des consuls des autres communes provençales. C'est, à partir de cette date, que commence la chronologie non interrompue des Familles Consulaires, que nous publions. Nous donnons ci-après quelques détails sur l'organisation municipale de Toulon, avant 1789, qui trouvent naturellement leur place dans ce résumé de l'histoire des Familles Consulaires de Toulon. (1) Primo, pidelicet, de nobilibus ; secundo, de burgentibus et mercatoribus ; tertio, de advocatis et notariis ; quarto, de plebeis et artistis ; seeundum magis et minus, juxta numerum et facultatem iptorum (Charte orig. arch. comm., série AA, art. 5).

— 3 — La municipalité ou, pour nous servir d'une expression beaucoup plus en usage à l'époque dont nous nous occupons, le corps municipal de la ville de Toulon, était composé de trois consuls, de douze conseillers, d'un trésorier, d'un greffier et d'un archivair. Les consuls n'étaient élus que pour un an ; mais les conseillers, renouvelés par moitié chaque année, restaient en exercice pendant deux ans, afin de transmettre aux nouveaux élus la tradition des affaires qu'ils avaient, eux-mêmes, reçue de leurs prédécesseurs. Les consuls et les conseillers étaient choisis, autant que possible, en nombre égal , parmi les diverses classes de la population ; c'est-à-dire, parmi les nobles, les officiers retraités, les avocats, les médecins, les bourgeois, les négociants et les marchands. Les consuls devaient posséder de leur chef, ou de celui de leur femme, 20.000 livres en immeubles situés dans la ville ou « dans l'arrondissement » (1). Les conseillers devaient posséder 10.000 livres en immeubles dans les mêmes conditions* Le trésorier, élu chaque année, pouvait être pris indistinctement dans toutes les classes ; cependant depuis peu de temps, les nobles et les officiers retraités avaient été affranchis de cette charge municipale. Le greffier était ordinairement choisi parmi les notaires ; mais cela n'était pas obligatoire. L'archivair, élu pour un temps indéterminé, devait être pris dans l'ordre des avocats, ou parmi les citoyens les plus versés (1) Le mot arrondissement n'avait pas l'acception actuelle de circonscription administrative ; il signifiait une certaine étendue de pays autour de la ville ; c'était quelque chose de plus que le territoire de la commune.

The text on this page is estimated to be only 28.35% accurate

— 4 — dans les affaires, et posséder au moins 12.000 livres en immeubles. Indépendamment de ces officiers municipaux, qui constituaient l'administration proprement dite, on élisait chaque année : 1° Quatre auditeurs des comptes, choisis parmi les avocats, les notaires ou les procureurs et les principaux négociants ou marchands ; 2° Deux prud'hommes choisis parmi les procureurs et les anciens praticiens ; 3° Quatre experts jurés ou estimateurs des honneurs (1) ; 4° Deux inspecteurs du savon. Enfin les consuls et les conseillers, sortant d'exercice, remplissaient de droit les fonctions gratuites de colonels de la milice bourgeoise, de lieutenants généraux de la police, d'intendants de la santé et de recteurs des hôpitaux et de la chapelle du Corpus domini. Les élections municipales étaient confiées à un conseil général, composé des trois consuls, des douze conseillers, du trésorier et de dix-huit conseillers adjoints. Elles avaient lieu le premier dimanche après l'octave des Morts, soit du 10 au 15 novembre. L'avant-veille de ce jour, les consuls, les conseillers et le trésorier se réunissaient à l'hôtel-de-ville, pour nommer les dix-huit conseillers adjoints, qui devaient former avec eux le conseil général. (1) Ce titre d'estimateur des honneurs paraît tout d'abord assez singulier ; mais on en trouve l'étymologie dans les vieilles chartes municipales, où les mots ; héritages, biens, propriétés, sont exprimés en latin par honore* ; d'où est venu *mtiiaiohis hoioibvm*, que Ton traduisait par estimateurs des honneurs, et cette dénomination s'est perpétuée jusqu'en 1790.

— 5 — Ces dix-huit conseillers adjoints devaient être domiciliés dans la ville depuis dix ans et avoir trente ans au moins. Ils étaient choisis dans les diverses classes de la population, savoir : deux parmi les nobles et les officiers militaires, de terre ou de mer, au service ou retraités, possédant de leur chef ou de celui de leur femme des immeubles situés dans la ville ou dans l'arrondissement ; un dans Tordre des avocats postulants ; un parmi les médecins ; un dans chacune des corporations des notaires et procureurs ; un dans celle des chirurgiens ; un dans celle des apothicaires ; trois parmi les négociants ; quatre dans la corporation des marchands drapiers, toiliers et merciers ; un dans celle des marchands de soie ; un dans celle des épiciers et un dans celle des orfèvres. La liste des membres de ces diverses corporations avait été remise au préalable aux consuls ; ceux-ci, de leur côté, avaient dressé une liste exacte des nobles, des officiers, des avocats et des autres personnes comprises dans la première catégorie des éligibles. Les noms mentionnés dans ces deux listes étaient écrits sur des billets séparés, que Ton renfermait dans deux boules, appelées ballottes, lesquelles étaient placées dans un vase. Sur Tinvitation des consuls, le greffier retirait de ce vase une ou plusieurs ballottes, en nombre égal à celui des conseillers adjoints qui devaient être choisis dans chaque classe. Ceux dont les noms sortaient, étaient ballottés, c'est-à-dire admis ou rejetés à la pluralité des suffrages (1). En cas de rejet, le greffier (1) Voici comment on procédait : on remettait a chaque électeur une petite bonle ot ballotte qu'il introduisait dans une boîte a deux compartiments, portant l'un le mot gui, l'autre le mot non. Cette première opération terminée, on comptait le nombre de boules

- 6 — retirait une autre boule, et le nom renfermé dans cette boule était soumis à la même épreuve. Cette opération était faite successivement pour chaque catégorie d'éligibles, jusqu'à ce que Ton eût complété l'élection des dix-huit conseillers adjoints. Le jour fixé pour les élections municipales étant arrivé, ces dix-huit conseillers adjoints, convoqués régulièrement, se rendaient auprès des consuls, des conseillers et du trésorier, qui les attendaient dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. Dès que deux heures sonnaient, ils descendaient tous au rez-de-chaussée, où se trouvait une chapelle, et chantaient en chœur le Veni Creator. Ils remontaient ensuite à la grande salle pour procéder aux élections dans la forme ci-après décrite : L'archivair metait dans un vase, placé au milieu de la salle, sur un piédestal assez élevé pour que personne ne put en voir le contenu, autant de boules qu'il y avait d'électeurs ; lesquels devaient être au nombre de vingt-cinq au moins. Sept de ces boules étaient jaunes et toutes les autres bleues. Le vase, recouvert soigneusement, était remis à chacun des trois consuls qui l'agitaient de manière à bien mêler ensemble les boules de différente couleur. Après avoir remplacé ce vase ou cette urne sur son piédestal, l'archivair lisait à haute et intelligible voix le règlement sur les élections et appelait l'attention particulière des électeurs sur les articles XXVIII àXXXV, conçus en ces termes : XXVIII. — Nul ne pourra être admis auxdites places , ni déposées dans l'un ou l'autre compartiment, et suivant où se trouvait le pins grand nombre de votes, on admettait ou on rejetait le candidat, qui avait été réellement boulotte ou ballotté.

— 7 — entrer au conseil, qu'il ne soit de la religion catholique, apostolique et romaine, natif, originaire ou citadin de Toulon. XXIX. — Ne pourront être admis les débiteurs, ou comptables à la communauté, les fermiers de la ville, pendant le temps de leur ferme et jusqu'à la reddition de tous comptes. XXX. — Seront exclus ceux qui sont en procès avec la communauté, ceux qui auront fait banqueroute et ceux contre lesquels il y aura décret de prise de corps. XXXI. — Le père et le fils, l'ayeul et le petit-fils, les frères, l'oncle et le neveu, les cousins germains du même nom, le beau-père et le gendre, ni les beaux-frères ne pourront être ensemble dans le conseil de ville. XXXII. — Les parents aux degrés ci-dessus exprimés ne pourront succéder à leurs parents dans les fonctions qu'ils viendront d'exercer. XXXIII. — Nul ne pourra être élu de nouveau à la même place qu'il n'y ait un intervalle au moins de trois ans. XXXIV. — Nul sortant de place ne pourra être élu à une autre qu'après un an d'intervalle. XXXV. — Ceux qui seront élus auxdites places de consul et de conseiller de ville, seront tenus de les accepter et d'en faire assidûment les fonctions, sans qu'ils puissent s'en dispenser, à cause de leur naissance, des privilèges particuliers qui pourraient être attachés à leurs anciens services de terre et de mer, à la vétérance des offices de judicature et aux offices de secrétaires en la grande et petite chancellerie (1). Cette lecture étant faite, l'archivair appellait l'un après l'autre (1) Lettres oatentes du roi portant règlement pour la municipalité de la ville de Toulon do 1er novembre 1776 (Arch, comm., série BB).

— 8 — les consuls, les conseillers, le trésorier et les conseillers adjoints, et chacun d'eux s'avancait, prenait dans l'urne une boule (ballotte), qu'il remettait au greffier chargé d'en constater la couleur. Les électeurs qui avaient tiré des boules bleues retournaient à leur place ; ceux qui avaient tiré les sept boules jaunes prenaient le titre de nominateurs et passaient dans un cabinet, où l'archiviste leur remettait la liste approuvée par le conseil ordinaire de tous les citoyens éligibles. Les nominateurs examinaient cette liste, et après avoir choisi trois candidats pour les fonctions de premier consul, rentraient dans la grande salle et en remettaient la liste aux consuls (1). Ces noms étaient lus à haute voix. Si quelqu'un des électeurs présents s'opposait à leur admission, les consuls examinaient entre eux, avant de passer outre, les motifs de l'opposition et s'ils les trouvaient fondés, invitaient les nominateurs à en présenter d'autres. Lorsque les personnes proposées n'étaient l'objet d'aucune observation, on procédait au ballottage, ou scrutin secret, de la manière suivante : Chaque électeur plaçait une boule dans la boîte à deux compartiments dont il a déjà été parlé, et celui des trois candidats présentés qui réunissait le plus grand nombre de suffrages était élu premier consul. Si aucun des candidats n'obtenait la majorité, on procédait à un nouveau choix de nominateurs, et les élus présentaient trois autres candidats. . L'élection du second et du troisième consuls, des douze

(1) Les Dominateurs ne pouvaient désigner ni leur père, ni leur beau-père, leur frère, leur oncle, ni leur cousin du même nom (art. XVII du règlement).

— 9 — conseillers et des autres officiers municipaux avait lieu dans la même forme ; elle était entourée des mêmes précautions et s'effectuait avec la même solennité. Les élections du 12 novembre 1786, donnèrent les résultats suivants : M. de Gineste, capitaine de vaisseau en retraite, ballotté avec MM. Martelly de Chautard et Martineng, obtint le plus de suffrages et fut élu premier consul, lieutenant de roi au gouvernement de la place, conseiller du Roy, lieutenant général de police. MM. Morelet, ancien sous-commissaire de marine, Cadière aîné, bourgeois, et Allègre, bourgeois, ballottés successivement, n'ayant pu obtenir le nombre de suffrages voulu par le règlement, il fut procédé à l'élection de sept nominateurs nouveaux, qui se concertèrent à part et vinrent ensuite proposer trois autres candidats : MM. César Aguillon, Gavoty et Boyer, négociants. M. César Aguillon obtint la majorité réglementaire et fut élu second consul, lieutenant pour le roi et lieutenant général de police. M. Mallard, imprimeur-libraire, ballotté avec MM. Tortel et Louis Saurin, bourgeois, réunit le plus grand nombre de suffrages et fut élu troisième consul, lieutenant pour le roi et lieutenant général de police. MM. Piche, ancien sous-commissaire, Bouche, négociant, Olivier, avocat, Tortel, bourgeois, et Dolone, drapier, ballottés "successivement, réunirent la majorité des suffrages, et furent élus conseillers de ville et intendants de police. M. Joseph Cadière, bourgeois, fut élu trésorier. MM. Marroin, avocat, Thouron, notaire, Longueville, négociant, et Porte, drapier, obtinrent le plus de voix pour les fonctions d'auditeurs des comptes.

— 10 — On élut, dans la même séance.. M. Girard, notaire, en qualité de greffier du conseil, et MM. Baudeuf et Massot, procureurs, en qualité de prud'hommes. , Quant aux quatre experts jurés et aux deux inspecteurs du savon, les consuls proposèrent de réélire les fonctionnaires en exercice. Chacun d'eux fut en effet soumis au ballottage et obtint le nombre de suffrages voulu ; en conséquence, MM. Mouriès, Amie, Fr. Coulomb et J^o-Bte Grégoire furent élus experts jurés, et MM. L. Eynaud et Fr. Galle, inspecteurs du savon. On distribua ensuite, en conformité du règlement, aux officiers municipaux sortant d'exercice, les fonctions gratuites ci-après désignées : INTENDANTS DE LA SANTÉ : MM. le comte de Drée, Saurin et Grasson, consuls, et MM. Aman Devant et Pierre-Joseph Meyffrun, premiers inscrits dans le tableau des six conseillers sortant de charge. COLONEL DE LA BOURGEOISIE : M. le comte de Drée, premier consul sortant de charge. MAJOR DE LA BOURGEOISIE I M. Jh-Charles Saurin, négociant. RECTEURS DE CORPUS CHRISTI : MM. Devant, Meyffrun, Verguin, Durand, Albert et Toucas Duclos, conseillers sortant de charge. Conformément à un arrêt du Conseil d'État du 5 juillet 1731, cette élection fut soumise à la sanction du roi, qui l'approuva par une ordonnance, en date du 1^{er} décembre 1786, libellée en ces termes :

— 11 — « De par le Roy, comte de Provence. « Sa Majesté s'étant fait rendre compte de la liste contenant les noms des officiers municipaux de Toulon, dont l'élection a été faite le 12 novembre dernier, pour entrer en jouissance le 1er janvier 1787, Elle a approuvé et confirmé la nomination qui a été faite, savoir, pour consuls, les sieurs de Gineste, etc.. (comme ci-dessus). « Enjoint, Sa Majesté, à tous lesdits officiers et à ceux qui seront élus à l'avenir, ainsi qu'aux conseillers adjoints, de comparaître à l'hôtel-de-ville au jour qui sera indiqué pour leur installation à l'effet d'y prêter serment. Leur enjoint pareillement, Sa Majesté, d'assister à tous les conseils lorsqu'il en sera convoqué sous telle peine qu'il appartiendra. Veut et entend au surplus, Sa Majesté, que lesdits officiers, ainsi que ceux qui restent en place, remplissent les fonctions desdites charges municipales pendant ladite année 1787 ; qu'ils administrent les affaires de la communauté de la dite ville, et jouissent des honneurs, fruits, profits et émoluments attachés auxdites charges. Enjoint, Sa Majesté au sieur intendant et commissaire départi en Provence, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. « Fait à Versailles, le 1er décembre 1786. « Louis. « Le baron de Breteuil ». (1). L'installation du nouveau conseil avait lieu le premier janvier. Elle était annoncée, la veille, par des fifres et des tambours qui allaient battre « la chamade » à la porte de chaque officier élu. Ce même jour, les consuls et les conseillers en exercice (1) Arch., série fiB, art. 16.

— 12 — allaient faire une visite à chacun des nouveaux consuls et au premier conseiller chez qui les autres conseillers s'étaient préalablement réunis. Cette visite leur avait été rendue, dès leur retour à l'hôtel-de-ville. PRESTATION DE SERMENT « Tous lesquels officiers nouvellement élus et continués ont été mis et installés en possession de leurs charges respectives, et subrogés à la place de ceux qui sortent, ayant prêté serment entre les mains de M. de Gineste, maire, premier consul, après qu'il l'a eu prêté lui-même entre les mains de M. le comte de Drée, maire, premier consul sortant de charge, moyennant lequel serment, ils ont promis de les exercer chacun en droit soi, en gens d'honneur, pour le bien et l'avantage de la communauté et du public, pendant l'année qui finira le 31 décembre prochain » (1). Le 1^{er} janvier, les nouveaux officiers, installés à l'hôtel-de-ville par leurs prédécesseurs, entraient immédiatement en fonctions. Leur premier soin était de faire avertir le Chapitre, qu'ils allaient se rendre à la cathédrale pour entendre la grand'messe. A dix heures, les consuls, en chaperon, partaient de l'hôtel-de-ville, accompagnés du conseil, et précédés des sergents et valets de ville, au son des tambours et trompettes. Ils étaient reçus à la cathédrale par le chapitre, qui s'avancait jusqu'au pilier de la chapelle du Purgatoire, et le prévôt ou l'archidiacre les complimentait. Le premier consul, qui n'était pas obligé de (1) (BB. 96, f^o 172). Délibération du 1^{er} janvier 1781.

- 13 — savoir parler en public, donnait la parole à l'archivaire pour répondre à ce compliment. L'orateur de la ville (c'est ainsi que Ton nommait généralement l'archiviste), n'éprouvait aucune difficulté pour dire les choses les plus aimables au chef du chapitre, ayant dans ses archives une collection de très jolis discours, préparés par lui ou par ses prédécesseurs. Les officiers municipaux se rendaient ensuite au chœur, où des places d'honneur leur étaient réservées. Après la messe, ils allaient avec le même cortège et la même fanfare chez le commandant de place, qui avait rang de général. La visite faite, ils renvoyaient la fanfare et se rendaient chez l'évoque ; puis ils rentraient à l'hôtel-de-ville pour attendre le commandant de place, qui ne tardait pas à leur rendre la politesse qu'il avait reçue un instant auparavant. Dès que ce personnage était sorti, les consuls et les conseillers se remettaient en route pour visiter le commandant et l'intendant de la marine, qui les suivaient de très près, et montaient pour ainsi dire derrière eux l'escalier de l'hôtel-de-ville. Je trouve, en effet, dans un journal tenu par l'archivaire, qu'à midi toutes les visites étaient faites et rendues. L'évoque seul y mettait plus de temps. Il ne rendait la visite aux consuls que le lendemain, vers les dix heures du matin. Il était d'usage que les consuls, en chaperon, recevaient ces diverses visites sur le palier de la grande salle, et qu'ils accompagnaient les visiteurs jusque sur le seuil de la porte de leur hôtel. Eux-mêmes étaient reçus et accompagnés de la même manière quand ils se rendaient chez ces personnages. Le jour de l'installation, vers les six heures du soir, le major de la place venait, en personne, donner le mot d'ordre aux consuls, qui étaient réunis, à cet effet, dans la grande salle de

— 14 la mairie. Les autres jours de Tannée, le mot était porté au premier consul, chez lui, par un simple sergent de la garnison. Les formalités de l'installation ne se bornaient pas à des visites échangées dans l'intérieur de la ville. Les nouveaux élus devaient, lors de leur première réunion, désigner une députa tion pour aller « rendre les devoirs de la ville aux puissances », c'est-à-dire, au gouverneur de Provence, à Tarchevôque d'Aîx, à l'intendant et aux présidents du Parlement et de la Cour des Comptes. On déléguait généralement le premier consul, le premier et le second conseillers et le trésorier, qui emmenaient avec eux un trompette et leurs valets , portant la livrée de la ville. Dans leurs visites, le trompette les précédait en les annonçant. Enfin, l'archivair qui était resté à l'hôtel-de-ville, préparait un grand nombre de lettres, que les consuls devaient écrire aux ministres et aux divers protecteurs de la ville, pour leur faire connaître la « création du nouvel état » et leur demander la continuation de leurs bonnes grâces pour les représentants du corps municipal.

armoiries DES Familles Consulaire^

Familles Consulaires D'ANTRECHAUS DE BBAUSSIÉ DE
BURGUES CABASSON CATBLIN CORDEIL DE CUERS FLAMENC
GAVOTI NOBLE DU REVEST PAVÉS RIPERT

Familles Consulaires Pierre-César AGUILLON, élu consul en 1772 et 1787. D'azur à un bâton d'or, ferré d'une pointe d'argent, posé en pal, accolé de deux serpents ailés d'argent, passés deux fois en sautoir et affrontés, le tout accompagné en pointe de trois aiguilles aussi d'argent, deux passées en sautoir, les pointes en haut, et une en pal, la, pointe en bas. Jean d'ANTRECHAUS, consul, 1684. — Jean, son petit-fils, années : 1720-1729-1740-1746-1754. — Louis, 1768. — LouisGeoffroy, 1784. (1). I/or, à Un aigle de sable, parti de sinople à un lévrier rampant, d'argent, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or brochant sur Te parti. Joseph-François ARÈNE, consul, 1692. D'or, à une jumelle (2) d'azur, posée en bande. (1) Ces indications signifient que la famille d'Antrechaas a été honorée du consulat huit fois, de 1684 a 1784. La même observation s'applique a tous les autres articles. (2) Fasces ou bandes très retrécies, ainsi nommées parce qu'elles sont toujours deux, Tune proche de l'antre, a une distance égale a la largeur a" e chacune d'elles. ,

— 18 — Charles ARTIGUE, consul, 1621. D'argent, à une plante de jombarde (jaubarbe) de sinople, posée en cœur et accostée de deux branches d'olivier en pal, de même. Jacques d'ASTOUR, consul, 1530.— Balthazar, 1572.— Thomas, 1583. — Pons, 1585. — Jacques, 1623. — Jean, 1634. — Jean, 1641.— Charles, 1664.— Thomas, 1672.— Joseph, 1694-1701-1710-1716. — Pierre-Joseph, 1745. De gueules, à un senestrochère mouvant du flanc dextre d'or, la main garnie d'un gant de fauconnier tenant sur son poing un vautour de même, parti d'azur à cinq cotices d'argent. Félix AUDIBERT, consul, 1708-1715. De gueules, à une tour d'or et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. Jean AYCARD, consul, 1538-1580-1599-1600. — Honoré, 1604-1619-1625. — Charles, 1624. — Jacques, 1627. D'azur à un léopard passant d'argent. Jacques BARRY, consul, 1676-1692. D'azur, à trois tours d'argent rangées en fasce, celle du milieu plus haute que les deux autres, accompagnées en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent. Gaspard de BARTHÉLÉMY DE S[^]-CROIX, consul, 1607. D'azur, à un rocher de trois coupeaux d'argent, posé en cœur, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe. Blaise BAUDON, consul, 1538-1551. — Honoré, 1652.— Blaise-Ignace, 1701. D'azur, à une foi d'argent vêtue de même, mouvante des deux flancs de l'écu, supportant un cœur aussi d'argent, duquel sont mouvants trois lis de même à un soleil d'or naissant de l'angle dextre du chef et une montagne de même, mouvante de la pointe de l'écu.

— 19 — Etienne BEAUSSIER, consul, 1618. - Jean, 1648-1657.
 — André, 1650.— Esprit, 1651. — Louis, 1662-1670-1686,— Antoine, 1693. — Louis- Vincent, 1739-1740-1744. — Vincent, 1757. D'azur, à trois coquilles d'or, deux et une. Jacques BERNARD, consul, 1688. De gueules fretté d'or. Gaspard BLANC, consul, 1687. D'or, à un arbre arraché de sinople et un chef d'azur chargé de trois colombes volantes d'argent. Jean BONNEGRACE, consul, 1587-1595.— Honoré, 1635,— Nicolas, 1672. D'or, à trois fasces ondées d'azur. André BONNET, consul, 1688. De gueules à trois étoiles d'argent, deux et une. Cyprien BOURGUIGNON, consul, 1782. De gueules, à un aigle d'argent. J.-François BOUSQUET, consul, 1634. — Charles, 1678. — François, 1711. D'argent, à un arbre arraché de sinople, et un chef d'azur, chargé d'un dauphin d'argent étendu en fasce. Pierre-Paul BOYER, consul, 1747. D'argent, à un bœuf passant de sable, sur une terrasse de sinople, ;\ dextre et senestre de deux arbres de même, mouvants des deux flancs de l'écu , et une étoile d'azur posée au milieu du chef.

— 20 — Sébastien BRÈMOND, consul, 1618. — Louis, 1713. D'azur, à un petit monde d'argent croisé de même, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. Honoré BRUN, consul, 1543-1552-1565-1571.— Etienne, 1604-1614-1640-1649.— Charles, 1621.— Louis, 1667.— Jacques, 1668. — Michel, 1695. — François, 1697-1702. — Antoine, 1718. — Joseph-Marie, 1759. D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même. Jean BURGUES, consul, 1612-1633-1639. — Antoine, 1656. — BURGUES DE MISSIESSY, 1676-1690-1695. — Gabriel de BURGUES DE MISSIESSY, 1704. — Joseph, 1717. De gueules, à un château d'or, donjonné de trois pièces de même, maçonné de sable. Jean CABASSON, consur, 1529-1544-1545. — Michel, 1568-1588.— Antoine, 1590.— Honoré, 1609.- Charles, 1627-1643. — Ange, 1665-1678. — Gaspard, 1700-1704-1715. D'azur, à un chevron d'argent, surmonté de trois étoiles rangées en chef. Honoré CAIRE, consul, 1710. — Laurent, 1781. D'azur, à un léopard d'argent. Louis CALLÈNES, consul, 1672-1681. D'azur, à un cor de chasse, lié d'argent. Jean CATELIN, consul, 1658.— Pierre, 1665-1670-1682.— CATELIN, sieur de La Garde, 1697-1705. — Joseph CATELIN, 1699-1709. D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion arrachées de même, deux en chef et une en pointe.

— 21 — Joseph CAVASSE, consul, 1730. — Félix, 1743. — Joseph Melchior, 1763. D'argent, à un vase de fleurs de sinople garni de trois roses de gueules tigées de sinople, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. Pierre CHABERT, consul, 1600. — Gaspard, 1607-1618. — Annibal, 1631-1642. - Gaspard de CHABERT, 1667.— Pierre de CHABERT, 1699-1708. — Antoine de CHABERT, 1716. Écartelé au 1 et 4, d'azur à une grille d'étang, composée de quatre montants et deux traverses d'or, clouée de sable, et do trois têtes et cols de cigne d'argent becqués de gueules mouvants entre les montants de la traverse de la pointe ; au 2 et 3, d'argent à un aigle, le vol abaissé de sable, couronné de gueules coupé d'azur parti d'or. Louis CHAPELLE, consul, 1774. D'azur, à une chapelle d'argent sur un terrain de sinople. Thomas de CHATEAUNEUF, consul, 1637. Écartelé, de gueule et d'azur, à une croix fleuronnée et au pied fiché d'or, brochante sur le tout. Jean CHRESTIAN, consul, 1605.— Antoine, 1633.— Charles, 1635. — Jean, 1683. D'argent, à un s^l Jean-Baptiste à genoux de carnation, vêtu de gueules, posé sur un terrain de sinople et baptisant le fils de Dieu de carnation dans une rivière d'azur coulante entre deux terrains de sinople garnis d'arbres de même. Joseph CLAPIER, consul, 1706. De sable à une fasce d'argent. Geoffroi COGORDE, consul, 1530. - Pierre, 1601-1609. De gueules, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de deux calebasses de même, et en pointe d'un cœur aussi d'argent

— 22 — Barthélémy CORDEIL, consul, 1557. — Roland, 1587 (mort de la peste). — André, 1591-1596. — Barthélémy, 1612. — Louis, 1640. — Jean , 1642. — Pierre , 1649-1675-1679. — Cordeil, Chevalier de S'-Louis, 1723. D'azur, à une fasce en devise haussée d'or, surmontée de trois cordes en rond, en forme d'annelets d'argent, et accompagnée en pointe d'un lion de même. Joseph de CUJIS, sieur d'Évenos, còbeul, 1714-1725. D'azur, à deux croissants d'or, en chef, un cœur de même en pointe, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. Jacques de CUERS, consul, 1542. — Raymond, 1559. — Claude, 1573-1582-1592. — Honoré, 1573-1580. — Pierre, 1581-1591. — Bernard de CUERS (mort de la peste en 1587). — Alexandre, 1594-1598. — Thomas, 1595-1608-1623. — César, 1625. - Jacques, 1626-1648. — De CUERS DE COGOLIN, 1632. Jean, 1636. — Claude, 1647-1661. — Charles, 1673. D'azur, à une fasce d'or accompagnée de trois cœurs de même, deux en chef et un en pointe. Jacques DURAND, consul, 1674-1693. — Joseph, 1717. — François, 1726. — Jean-François, 1759. D'argent, à un rosier arraché de sinople, fleuri de gueules, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Henri FERRAND, consul, 1707-1724. De gueules à trois tours d'or, 2 et 1. Étienne FLAMENG, consul, 1658-1663. - Jean, 1659-1664. — Joseph, 1687-1689-1696-1698-1706-1707. — François, 1728. Joseph, 1730. — Balthazard, 1685. De gueules, à une salamandre d'or, couronnée d'argent, dans des fleurs de même.

— 23 — Joseph FOURNIER, consul, 1686-1698-1703-1714-1729-1742. - Hyacinthe, 1712. — Laurent, 1737. D'argent, à un arbre de sinoçle, sur une terrasse de même, et sur le haut de l'arbre un nid de sable, autour duquel volent cinq oiseaux de même, après en être sortis. Guillaume FOURNILLIER, consul, 1538-1546. — François. 1616-1623. D'argent, à un aigle de gueules, couronné, becqué et membre d'or. Joseph GALLE, consul, 1713. — Jean-Baptiste, 1760. — Pierre, 1773. D'azur, à un arbre d'argent surmonté d'une étoile d'or et accosté de deux coqs, le pied senestre levé, et affrontés de même, sur une terrasse de sinople. Vincent GARDANE, consul, 1537-1543-1550-1559.— Nicolas, 1546. — Etienne, 1558. D'azur, à un sautoir d'or. Antoine GARELLI, consul, 1644. — François, 1651. D'azur, à un foudre d'or en pal. Pierre GARJAN, consul, 1531-1567-1586-1593.— Ange, 1617. De sable, à six merlettes d'argent, posées 3, 2 et 1. Bérenger GARNIER, consul, 1525-1547. — Pierre, 1565. — Antoine, 1581.— Etienne, 1589.— Melchior, 1607-1624.— Jean, 1630-1645. — Pierre, 1655. — Nicolas, 1684-1698. — De GARNIER FONTBLANCHE, 1702.— Marc- Antoine, 1705. — GARNIER DU PRADEL, 1755-1760.— Joseph, 1769.François-Xavier-Antoine, 1777. De gueules, à une tour donjonnée d'une autre tour d'argent, maçonnée de sable sur un rocher aussi d'argent.

— 24 — Pierre GAUDEMAR, consul, 1668-1680. D'argent, à un griffon de gueules, couronné et armé d'or. Balthazard GAUTIER, consul, 1783. De gueules, à un coq d'argent. Barthélémy GAVOTI, consul, 1694.— Gabriel, 1704-1721. Échiqueté d'or et d'azur, à un chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'or. N. de GINESTE, consul, 1787. D'argent, à un palmier de sinople sur une terrasse de même, et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. GIRAUDI DE PIOSIN, consul, 1652-1674. D'argent, à trois bandes d'azur, celle du milieu chargée de trois têtes de loups d'or. Toussaint GRANET, consul, 1701-1710-1714.— Louis, 1722.— Charles, 1728.— Toussaint, 1753-1776.— Honoré, 1760. — Joseph, 1768. De gueules, à trois fasces d'or. Jacques GRASSET, consul, 1590.— Joseph, 1621.— Gaspard, 1680. — Antoine, 1698. — Gaspard, 1752. — Joseph, 1784. D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de deux grives s'essorantes et affrontées d'argent, et en pointe d'un arbre d'argent, accosté de deux oiseaux d'or, affrontés sur une terrasse de sinople. Louis-Joseph GRASSON, consul, 1786. D'argent, à un cep de vigne de sinople fruité de pourpre et mouvant, à dextre, d'une terrasse de sinople sur laquelle est posée à senestre un oiseau de gueules, qui becqueté une des grappes de raisin, et un chef d'azur chargé, de trois étoiles d'or.

- 25 — Antoine GUBERT, consul, 1675. — Jacques, 1890.—
 Laurent, 1664-1725. — Joseph-François, 1754, — Antoine, 1758. D'argent,
 à un palmier de sinople, soutenu de deux lions affrontés de sable, sur une
 terrasse de sinople. Dominique HERMITE, consul, 1679. D'azur, à une
 chapelle ou hermitage d'or, mouvante de flanc senestre, à dextre d'un
 palmier d'argent et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.
 Jean HUBAC, consul, 1622. — Barthélémy, 1643. D'azur, à un vieux arbre
 d'argent, sur une terrasse de même, accompagné en chef de deux rayons d'or
 mouvants des deux angles, et en pointe des lettres V. et H. de même. Victor
 HUGUES, consul, 1550-1558.— Michel, 1565.— Louis, 1566-1576. —
 Pierre, 1586-1598-1604. De gueules, à un bœuf d'or, passant sur un terrain
 de même, accompagné de quatre étoiles d'argent, trois en chef et une entre
 les deux cornes. Pierre ISNARD, consul, 1534.— Bernard, 1549-1557.—
 Jean-Pierre, 1587-1596-1603-1612-1616. — Antoine, 1602-1614. —
 Jacques, 1620. — Gaspard, 1646. - Jean, 1660-1720. — Jean ISNARD DE
 CONCELADE, 1750-1756-1765-1778. Bandé d'argent et d'azur, de six
 pièces. Laurent JULIEN, consul, 1562. — Jacques, 1570. — Jean-François,
 1783. D'azur, à trois fasces ondées d'or. Antoine LARMODIEU, consul,
 1594-1608. — Honoré, 1632. — Jean, 1637. — Claude, 1671. D'azur, à une
 étoile en chef et un cœur ailé en pointe, surmonté d'une larme, le tout d'or.

- 26 — Jean LAUGIER, consul, 1730. — Jean-Baptiste, 1748.

D'azur, à trois plumes ou panaches d'or, deux en chef et un en pointe. Jean LÉGIER, consul, 1669. — Claude, 1673-1689.— Joseph, 1723. — Antoine, 1716. — Louis-Michel, 1749. — Paul, 1770. D'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, volant de dextre à senestre. Louis MALLARD, consul, 1787. D'argent, à un cygne au naturel, nageant sur une onde d'azur et accosté de deux fleurs de gueules tigées et feuillées de sinople, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Barnabe MARIN, consul, 1548-1554-1563. — Jacques, 1561-1569.— Honoré, 1585.— Antoine, 1589-1601.— Etienne, 1597-1610-1617.— Barnabe de MARIN, 1641-1646-1658. Henri, 1661-1709-1721. — Icard, 1691. — Joseph, 1693-1724. — Louis, 1699-1707-1725.— François, 1712.— Félix, 1727.— César, 1729. D'azur, à une bande d'or chargée de trois coquilles de sable, et accompagnée de deux têtes de chevaux-marins, arrachées d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe. Jean de MARIN DE CARRANRAIS, consul, 1719. — Joseph, 1726. D'argent, à trois bandes ondées entées de sable. Arnaud MARTINENC, consul, 1622. — Antoine, 1626-1645-1654. D'azur, à un chevron d'or surmonté d'une étoile de même, et accompagné de trois oiseaux dits martinets, d'argent, deux en chef et un en pointe, ceux du chef affrontés. Antoine MARTINI, consul, 1654.— Vincent, 1683-1700-1711. — Vincent MARTINI D'ORVES, 1694. De gueules, à une fasce d'or chargée de deux croissants de sable, accompagnée de trois roues sans jantes, d'argent, deux en chef et une en pointe, et un lambel de trois pendants d'or, posé en haut du chef.

27 Antoine MATHIEU, consul, 1659.— Pierre, 1674. — JosephMarie, 1731-1732-1733. D'azur, à une ancre d'or, la trabe d'argent, accosté de la lettre L, d'argent, à dextre, et de la lettre M, de même, à senestre. Charles MONNIER, consul, 1683-1703-1713. D'argent, à un olivier de sinople sur une terrasse de même, chargé sur le feuillage de deux colombes affrontées d'argent. Gaspard MONTANAR, consul, 1654-1661. — Joseph, 1737-1739. D'azur, à une montagne d'argent mouvante de la pointe, et surmontée de trois étoiles d'or, rangées en chef. Antoine NÈGRE, consul, 1527.— Pierre, 1598-1603.— François de NÈGRE, 1669-1672-1687. D'azur, à une lance d'or ferrée d'argent posée en pal, surmontée d'une étoile d'or et accostée de deux autres étoiles de même en chef et de deux flammes aussi d'or en pointe. Jean NOBLE, consul, 1547-1554-1568-1629-1635. — Jean de NOBLE, 1692. — Antoine, 1655. — Charles de NOBLE DU REVEST, 1663-1671.— Jean de NOBLE DU REVEST, 1680-1685. Coupé, au premier, d'argent à un aigle, le vol abaissé de sable, couronne d'or, et au second, parti d'or et d'azur. Jacques PAVÉS, consul, 1525.— Jean, 1534-1540.— Honoré, 1539.— Antoine, 1562-1563-1567.— Jacques, 1571-1583 — Charles, 1615-1619-1638.— Roland, 1660.— Elzéar, 1706-1718-1734-1735-1736. D'argent, à trois plumes de paon au naturel, rangées en pal et mouvantes de trois fasces ondées de sinople, posées l'une sur l'autre. Pierre PÈBRE, consul, 1571. D'azur, à une croix endentée d'argent.

- 28 Honoré de PÉTHA, consul, 1668-1684-1688. D'azur, à trois cézans d'argent posés deux et un, surmontés en chef d'un lambel à quatre pendants aussi d'argent. Guilhem REISSON, consul, 1524. — Honoré, 1526. — Louis, 1546.— Antoine, 1562-1563-1567-1574-1575.— Jean, 1572-1576-1590. — Charles, 1613. — Louis, 1615. — César, 1724. D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois molettes de même, deux en chef et une en pointe. De REISSON D'ARDENNES, consul, 1722-1727. D'argent, à une bande de sable. Antoine REY, consul, 1700-1712-1717. — Pierre, 1734-1735-1736-1742. De gueules, à un lion d'or couronné de même et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent. Antoine de RIBES, consul, 1606-1628. — Charles, 1625. D'argent, à trois molettes de sable, deux et une. Ange de RICARD, consul, 1689. — Joseph, 1755.-- Amand, 1765. — Joseph, 1771. D'azur, à un griffon de gueules. RICARD DE TOURTOUR, consul, 1670-1673-1677. D'or, à un griffon de gueules et un chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or. Jacques RIPERT, consul, 1526. — Alard, 1540. — Thomas, 1541.— Louis, 1554-1564-1581-1619.— Bertrand, 1570-1577-1584.— François, 1587-1595-1611-1620-1631-1657. — Honoré de RIPERT, 1681. De gueules, à deux bandes abaissées d'or, accompagnées en chef d'une étoile de même.

— 29 — Gaspard de Ste-CROIX, consul, 1615. D'azur, à un rocher de trois coupeaux d'argent, posé en cœur, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe. Jean-François SAURIN, consul, 1761. — • Charles, 1771. — Joseph-Charles, 1786. — Louis, 1788. D'azur, à trois pals d'hermines. Pierre SERRE, consul, 1541. — Jean, 1571-1577. D'argent, à un arbre de sinople, accolé d'un serpent de gueules sur une terrasse de sinople, et surmonté d'une étoile d'azur. Joseph SICARD, consul, 1681-1686. De gueules, à une étoile à six raies d'argent. Conrad SIGNIER, consul, 1572-1578. D'argent, à trois bandes d'azur, celle du milieu chargée de trois têtes de loups d'or. Jean TASSI, consul, 1583. Coupé, au premier, de gueules à trois étoiles d'argent en fasce, et de sinople à une tasse à deux anses d'argent. Laurent TEISSEIRE, consul, 1579. — Honoré, 1611. D'argent, à un arbre arraché de sinople, et d'un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or. Pierre THOMAS DE Ste-MARGUERITE, consul, 1536. Écartelé, de gueules et d'azur, à une croix fleuronnée et au pied fiché d'or, brochante sur le tout. De THOMAS D'ÉVENOS, consul, 1626. Écartelé, de gueules et d'azur, à une croix fleuronnée et au pied fiché d'or, brochante sur le tout.

— 30 — Melchior de THOMAS DE CHATEAUNEUF, consul, 1691. Écarte lé, de gueules et d'azur, à une croix fleuronnée et au pied fiché d'or, brochante sur le tout. Hyacinthe TOURNIER, consul, 1696. — André, 1719.— Laurent, 1739. D'azur, à une tour crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une étoile à six raies aussi d'argent. Antoine TRULET, consul, 1542. D'argent, à trois roseaux de cannes de sinople, plantés sur une terrasse de même, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. André VACCON, consul, 1678. D'azur, à un sautoir d'or accompagné de trois étoiles de même, une en chef et deux aux flancs, et en pointe une vache passante d'argent. Esprit VITALIS, consul, 1662. D'argent, à trois bandes de gueules et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

The text on this page is estimated to be only 28.70% accurate

Officier\$ et Commissaires de Marinç du Port de Toulouq 1696

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

***.**

The text on this page is estimated to be only 22.42% accurate

OFFICIERS ET COMMISSAIRES DE MARINE BEAULIEU
(A. de) MDAUD (Rod.) BURGUES (P. de) CLAVEL (J. JONVILLE (P. nr.j
MARQUISAN (F.) NAS de TOURRIS LANOUE de S,e-CROIX POSSEL
(J. de) S. de CHAMPMARTIN TORTEL (Esprit) VERGUIX (Ch.

Officiers et Commissaires de Marine Augustin de BEAULIEU, chevalier de Tordre militaire de S[^]Louis, capitaine de vaisseau du roi entretenu à la Marine du port et arsenal de Toulon, el Thérèse de CAMBIS-VELLERON, sa femme. D'azur, à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe, accolé d'écartelé au 1 et 4, d'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopards, arrachées de sable, deux en chef et une en pointe, au 2 et 3, d'argent, à un lion de gueules, et sur le tout d'or, à un arbre de çinople, accosté de deux lions affrontés d'azur. Louis BEAUSSIER, enseigne de Marine. D'azur, à un coq d'or, crôté et barbé de gueules , posé sur une coquille d'argent, et surmonté de trois étoiles de même, rajigéo* on chef. Vincent BEAUSSIER, maître d'équipage^au port de Toulon. D'azur, à un coq d'or perché sur une coquille renversée d'argent, et surmonté de trois étoiles de même, rangées en chef.

— 34 Jacques BEAUSSIER, directeur de la fonderie du roi, à Toulon. D'azur, à deux salamandres d'argent affrontées, soutenant de leurs pattes de devant un mortier de guerre enflammé de gueules, les pattes de derrière appuyées sur une terrasse de sinople, chargée d'un canon couché, d'or. Elzéard BERNARD, commis aux classes. De gueules, à un arbre d'argent sur une montagne de même, et une brebis aussi d'argent, contournée, passant devant le pied de l'arbre. Rodolphe BIDAUD, chevalier de Tordre de S[^]Louis et capitaine entretenu dans la Marine, et Anne POSSEL, sa femme. D'azur, à un lion d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, écartelé de gueules, à un aigle d'argent couronné de même, accolé d'or à trois hures de sanglier de sable, deux et une. Michel BILLOT, commissaire de la Marine au département de Toulon. De gueules, à trois tours d'or, deux et une. Joseph BLAIN, lieutenant de port, à Toulon. D'azur, à trois épis de blé d'or, rangés sur une terrasse de même, et un chef aussi d'azur, chargé d'une étoile d'argent. Louis BLAIT, S. DE VILLENEUVE, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, de la compagnie de feu M. le Maréchal d'Humières, et commis envoyé pour le service de Sa Majesté en la Marine, au port et arsenal de Toulon. Écartelé, au 1, d'azur à une belette rampante d'or, au 2, d'azur à trois étoiles d'or, deux et une, au 3, de gueules à un croissant d'argent et au 4, de gueules à une main dextre d'argent, tenant empoignée une halebard de même, houpée d'or et en pal. Jean BONAVAN, enseigne du port. D'or, à un aigle de gueules.

-35 Anne BONNE-VOISINE, veuve de Pierre Le Roy, capitaine de vaisseau. D'azur, à trois vautours d'argent, posés deux et un. Amable BOSQUET, lieutenant d'artillerie dans la Marine. D'or, à un arbre de sinople terrassé de même, et un chef d'azur, chargé d'un dauphin nageant d'argent. Pierre BOURLASQUE, capitaine de frégate légère. De gueules, à une croix d'or, et un chef d'or chargé d'un aigle à deux têtes de sable diadème, becqué et membre de gueules, et une Champagne tiercée en pal, de gueules, de sable et d'azur. BRIET, écrivain de roi au port de Toulon. De sinople, à une bande d'or. Pierre de BURGUES, lieutenant de vaisseau du roi, commandant une compagnie franche de la Marine, au port de Toulon. De gueules, à un château d'or, donjonné de trois pièces de même, massonné de sable. François CAPELET DE RIEZ, procureur du roi de la Marine. D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe. Joseph CATELIN, caissier de la Marine, au port de Toulon. D'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de lion, arrachées de sable, deux en chef et une en pointe. Antoine CATELIN, capitaine de vaisseau au port de Toulon. D'azur, à un lion d'or, tenant une massue de même. Anne CATELIN, femme d'OniGÈNE, marchand, capitaine de brûlot. D'azur, à un chevron d'or accompagné de trois têtes de lion, arrachées de même, deux en chef et une en pointe.

The text on this page is estimated to be only 29.70% accurate

-36 Joseph CATELIN, sieur de Léry-de-Malbosque> commissaire ordinaire de la Marine. D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion, arrachées de même, deux en chef et une en pointe. François CAUVIÈRE, capitaine de brûlot. D'or, à un dextrochère de carnation vêtu de gueules, mouvant du bas du flanc senestre et tenant une épée de sable, supportant un croissant de même. Louis CHARLOT, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire de la Marine. D'azur, à un sanglier passant d'or, défendu de gueules, accompagné de trois chiens courants d'argent, deux en chef et un en pointe. Jacques CLAVIER DE CHARLOT, écuyer, capitaine de vaisseau du roi. D'argent, à un lion de gueules, couronné de même, et un chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or. François CLAVEL, capitaine de flûte du roi, entretenu à la Marine. D'or, à une barre d'azur, chargée en chef d'une étoile cométée d'argent, et, en pointe, d'une tortue de même, la queue de l'étoile en haut Joseph CLAVEL, capitaine de l'artillerie de Marine, au département de Toulon. De sable, à cinq fers de lance d'argent, posés en sautoir. N. Lucrèce GAUDEMAR, femme de Nicolas ColbertTurgib, lieutenant de vaisseau. D'argent, à un griffon de gueules, couronné et armé d'or. Pierre de COMBE, écuyer, capitaine de vaisseau du roi, au département de Toulon. De gueules, à un chevron d'or accompagné, en pointe, d'un rocher

- 37 Jean CORPORAN, écrivain du roi en la Marine. D'azur, à un cor de chasse d'or, lié d'argent, posé en chef, un vase d'or en cœur, et un poisson d'argent, nageant, en pointe* François COULOMB, maître-constructeur des vaisseaux du roi. D*^zur, à une fontaine d'argent et une colombe de même, becquée et membrée de gueules, contournée et perchée sur le bord du bassin de la fontaine, à dextre. Jacques de CUERS, seigneur de Cogolin, chevalier de l'ordre militaire de S^Louis, et chef d'escadre des armées navales du roi. D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois cœurs de même, deux en chef et un en pointe. Antoine DANIEL, capitaine de vaisseau. D'or, à une fasce d'azur. Antoine DANIEL, capitaine de vaisseau marchand. D'argent, à cinq tourteaux d'azur, posés en sautoir. Pierre DANIEL, patron de vaisseau. D'azur, à un lion d'or. François DANIEL, commis au bureau des armements de Toulon. De gueules, à un lion d'argent, tenant de ses deux pattes de devant une palme de même, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. Jacques DANIEL, patron de vaisseau. De gueules, à cinq étoiles d'argent, posées en sautoir. Jean DANIEL, capitaine de vaisseau. De gueules, à trois étoiles d'or, posées en fasce.

— 38 Louis DANIEL, capitaine de vaisseau. Échiqueté, d'argent et de gueules. Jacques DANIEL, capitaine de vaisseau. De gueules, à une bande d'argent. DANIEL DE REMY, seigneur de Courcelle, Rouvray, Roquedeline, Molandrin et autres lieux, chevalier de Tordre militaire de St-Louis, lieutenant général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté dans la ville et tours de Toulon, et Marianne d'ABANCOURT, sa femme. D'hermines, à un écusson de gueules, posé en abîme, accolé d'argent, à un aigle de gueules. Antoine DELLAMPE, écuyer, capitaine de vaisseau du roi. D'argent, à trois aigles à deux têtes de gueules, deux en chef et un en pointe. Simon DORIGNY, écrivain du roi au port de Toulon. D'azur, à une licorne effrayée d'or, et un chef de même, chargé de trois fraises. Abraham DUQUESNE, chevalier de Tordre royal de S[^]Louis et capitaine entretenu dans la Marine, et Ursule POSSELLE, sa femme. D'argent à un lion de sable, lampassé et armé de gueules, accolé d'or, à trois hures de sanglier arrachées de sable, deux et une. COSME DE FABRY, écuyer. D'or, à un lion de sable, lampassé et armé de gueules, tenant de ses deux pattes de devant une épée aussi de sable, la garde et le pomeau de gueules. Jean-Pierre FLAYOL, capitaine, par brevet, de brûlot du roi, entretenu au port de Toulon. D'azur, à un homme d'or terrassant une femme de même, sur une terrasse de sinople, le tout surmonté de trois étoiles d'or, rangées en chef.

- 39 — François FOUCAUT DE BEAUPOIL S^{fc}-AULAIRE, chevalier de S[^]Jean-de-Jérusalem, 'commandeur de Villefranchesur-Cher, en Berry, capitaine des vaisseaux du roi, major de la Marine de Levant. De gueules, à trois couples pour coupler des chiens, d'argent, posées deux et une, et un chef de gueules, chargé d'une croix d'argent. Urbain de FRECINE-GRANDMAISON, capitaine de flûte du roi. D'azur, à une grande maison d'or, flanquée de deux tourelles pavillonnées et girouettées de même, le tout massonné de sable, posé sur une d'argent, mouvante d'une terrasse de sinople , et surmonté de six rayons de foudre d'argent, mouvants du chef d'une nuée de même. François GAULETTE, ingénieur et officier de la Marine. D'azur, à un bâton d'or accompagné en chef d'un coq chantant d'argent et, en pointe, d'un lion d'or morné, la tête contournée. Jean GEOFFROY DU TORRANT, capitaine de frégate légère. De gueules, à deux épées d'argent , passées en sautoir, chacune tenue par une main de carnation. Jean-Jacques de GERIN, conseiller du roi, lieutenant général de la Marine et Amirauté de France et mers du Levant, au siège et ressort de la ville de Toulon. D'or, à une lance brisée en trois tronçons de gueules, posés en bande l'un sur l'autre. Nicolas GIRARD, oificier du roi en la Marine, entretenu au port de Toulon. D'azur, à une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau de sinople, perchée sur un rocher. Feu Pierre GOMBAUD, capitaine de vaisseau du roi, portait, suivant la déclaration d'ANNE Martinenq, sa veuve : D'azur, à une écrevisse de mer posée en pal, couronné de môme,

— 40 — Michel GUIGUÉS, capitaine de vaisseau. D'azur, à une fasce vivrée d'or. André GUIGUÉS, capitaine de vaisseau. Paie, d'argent et d'azur, de six pièces. Jacques HAYET, commissaire de la Marine. D'azur, à un tronc d'arbre arraché d'or, des côtés duquel sortent deux rejetons de même, et chargé d'une flamme de trois pointes de gueules. Charles HERMITE DE TAMAGNON, avocat en la Cour, écrivain principal de la Marine, à Toulon. D'azur, à un pélican, avec sa piété d'argent, ensanglanté de gueules. Françoise d'HUGUES, veuve de Pierre Gravier, capitaine de vaisseau du roi, a présenté Tarmoirie qui porte : D'azur, à une rivière d'argent en fasce, surmontée de trois étoiles d'or, rangées en chef, et accompagnées, en pointe, d'un croissant aussi d'or. Jean ISNARDON, capitaine de frégate légère. D'argent, à un arbre de sinople fustô et terrassé au naturel, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. Jean IMBERT, écrivain du roi à Toulon. D'or, à six tourteaux de gueules, posés en figure ovale, écartelé d'azur à un treillis alaise de six pièces frettées, trois en pal et trois en fasce d'argent, cloué de même. Jacques de LA JONQUIÈRE, chevalier de Tordre de Sfc-Louis, capitaine de vaisseau et inspecteur des troupes de la Marine, et N ... de CORIOLIS, sa femme. D'azur, à une montagne d'argent, surmontée d'un anneau de même, et un chef aussi d'argent, chargé de deux étoiles de gueules, accolé d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés, en pointe, d'une rose de même.

- 41 Pierre de JONVILLE, commissaire ordinaire de la Marine.

D'azur, à une gerbe d'or en chef, une étoile de même en cœur et un croissant d'argent en pointe, la gerbe accostée de deux oiseaux d'or affrontés, s'essorant, supportant et becquetant la gerbe. Madélaine de JONVILLE, veuve de Jean-François PONTIER. D'azur, à un pont de deux arches d'or, sommé d'un aigle naissant et s'essorant d'argent, surmonté d'un croissant de même, accosté de deux molettes à cinq pointes d'or. N...., femme de N JULLIEN, lieutenant de vaisseau du roi. De gueules, à une faôce d'argent, chargée de trois roses de gueules. Pierre de LA CROIX, enseigne du port de Toulon. D'azur, à trois bars d'argent, rangés en fasce, l'un sur l'autre. Jacques LA CROIX, capitaine de vaisseau au port de Toulon. De gueules, à deux haches d'armes d'argent, passées en sautoir. Michel de LA NOUE, seigneur de La Croix, commissaire ordinaire de la Marine, et Marie BLIN DOZE, sa femme. De gueules, à un chevron d'or accompagné en chef de deux mouches de même, et en pointe d'un agneau passant d'argent, accolé d'or à un serpent tortillé en pal d'azur, langue de gueules, coupé d'échiqueté de sinople et d'argent. N. . . . de LA SALLE, écrivain du roi au port de Toulon. Bandé d'or et d'azur, de six pièces. Noël LÉ VASSEUR, contrôleur de la Marine au port de Toulon, et Jeanne UBAC, sa femme. De gueules, à un lion d'argent accolé, d'azur, à deux fasces d'or. François LE VASSEUR, écrivain du roi au port de Toulon. De gueules, à un lion d'argent.

— 42 — César de LONCHAMPS-MONTENDRE, seigneur de Thol et de Noiron, capitaine de vaisseau du roi, et Élizabeth de LAMONT, sa femme. D'or, à un aigle de sable, accolé d'écartelé au 1 et 4, d'azur, à un monde d'argent, cintré et croisé d'or, le premier quartier brisé à senestre d'un écusson en ovale d'argent, chargé d'une main dextre de sable et couronné d'or, au 2 et 3, d'azur, à un lion d'argent lampassé de gueules. Philippe MAGUY, écrivain de l'Artillerie de Toulon. D'argent, à un aigle de sable. Jean de MARIN, écuyer, seigneur de Sartous, chevalier de l'ordre royal de S¹-Louis, commandant les trois cents gentilshommes gardes de la Marine du département de Toulon, et capitaine de vaisseau du roi. D'argent, à trois bandes ondées, entées de sable. François MARQUISAN, lieutenant de frégate du roi. D'azur, à une fasce d'argent, chargée d'un aigle s'essorant et contourné de c « « rangées en chef contourné de gueules, et accompagné de trois étoiles d'or, *ef. Jean MOSNIER, lieutenant de frégate légère. D'azur, à un demi vol d'argent. René de MOTHEUX, seigneur de Bellair, commissaire de la Marine. D'or, à trois lions de gueules, deux et un. Louis de MOTHEUX, capitaine de vaisseau du roi et chevalier de l'ordre militaire de S*-Louis, avec pension. D'azur, à trois étoiles d'argent, posées deux et un. Jean-Baptiste de NAS, écuyer, seigneur de Tourris. D'azur, à un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

— 43 — François de NAS, écuyer, seigneur de Tourris, officier de Marine. D'azur, à un lion d'or, lampassé et armé de gueules. Joseph de PALLAS, capitaine de vaisseau du roi, entretenu au port de Toulon. D'azur, à trois écussons d'argent, posés deux et un, et un lion d'or posé en cœur, et un chef d'argent chargé de trois étoiles de huit rais de gueules. Antoine de PARE Y, écrivain de roi au port de Toulon. D'argent, à une croix ancrée de sable. N. . . de PERUSSIS, capitaine de vaisseau du roi. D'azur, à trois poires d'or tigées et fouillées de même, deux en chef et une en pointe. Jean PIN, seigneur de La Roche, lieutenant de frégate du roi et enseigne d'une compagnie franche. D'azur à un pin arraché d'or accompagné en chef d'un soleil naissant de même à dextre, et d'une étoile d'argent à senestre. Joseph POMET, maître constructeur de vaisseaux du roi, à Toulon. D'argent, à trois pommes de sinople, deux et un. Antoine POMET, écrivain à la Marine. D'argent, à un pommier de sinople sur une terrasse 4e même, fruité de gueules et fusté de sable. Jean POSSEL, écrivain du roi entretenu dans la Marine, à Toulon. D'or, à trois hures de sanglier, arrachées de sable, deux et une. Louis RATON IN, directeur général des vivres des armées navales du roi, au port de la ville de Toulon. D'azur , à une bande chargée de trois hures de sanglier , arrachées de sable.

— 44 — Feu Joseph RAYMONDIS, seigneur d'Alons, major général des armées navales et inspecteur général des troupes de la Marine, suivant la déclaration de Louise Bonadona. sa veuve. Parti, au 1, d'or à trois aiglettes de sable, rangées en fasce abaissée, accompagnées de trois fasces d'azur, deux dessus et une dessous, et au 2, d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux roses de même, l'une en chef et l'autre en pointe. Gaspard de RIPERT, sieur de Carqueirane, seigneur de Lescaillon, capitaine de vaisseau du roi. De gueules, à deux bandes abaissées d'or, accompagnées, en chef, d'une étoile de même. Joseph de RICARD, conseiller du roi, son procureur au siège de l'Amirauté de Toulon. D'or, à un griffon de gueules. Bernard POIRIER DE ROUZAU, sous-maître constructeur des vaisseaux du roi, à Toulon. D'argent, à trois fasces de sinople, surmontées de trois chaussetrapes de sable, rangées en chef. Pascal de LA ROZE, peintre entretenu par le roi en la Marine et arsenal de Toulon. D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe. N. . . de SAINT-MAURICE, capitaine de brûlot entretenu, au port de Toulon. D'or, à un chevron de sable, accompagné de trois fers de lance de même. René SANÇON, sieur de Champsraartin, capitaine de frégate du roi, réformé. D'azur, a une cloche d'or sans battant, surmontée d'une palme de même couchée, en chef, et accompagnée d'une paire de forces d'argent, couchées, en pointe. André SICARD, sieur de Leri-de-Las, chevalier de l'ordre militaire de SVLouis avec pension, capitaine de frégate du roi. D'azur, à deux triangles, vidés et entrelacés d'or.

- 45 — Florentin STANDON, écrivain du roi au port de Toulon.

D'azur, à un chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné, en chef, de deux étoiles d'or et, en pointe, d'une foi d'argent parée d'or, tenant un lis de trois fleurs d'argent. Gilles SUCHET, maître fondeur, entretenu dans l'arsenal de Toulon. D'argent, à un foudre de gueules, surmonté d'un lambel d'azur. Esprit TORTEL, capitaine de brûlot. D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même et, en pointe, d'un croissant d'argent, et deux tourterelles de même, posées sur les deux branches du chevron, et affrontées. Anne TRUCHETTE, veuve d'HoNORÉ Blain, capitaine de vaisseau. D'or, à une fasce d'azur, chargée de trois roses d'argent. Antoine TRULLET, capitaine de vaisseau du roi, entretenu dans la Marine. De gueules, à trois trèfles d'or, deux et un. Feu Pierre de VACY, lieutenant de vaisseau du roi, portait, suivant la déclaration de Blanche de Ricard, sa veuve : Coupé au 1, d'or à un aigle naissant de sable, au 2, d'azur à un loutre passant d'argent. N. • . VALBOY, écrivain de roi, au port de Toulon. D'argent fretté de gueules. Charles VERGUIN, capitaine de brûlot. D'azur, à deux tours à côté l'une de l'autre, d'or, massonnées de sable, et un chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. Eustache de VILLIERS, écrivain du roi au port de Toulon. D'argent, à deux fasces d'azur.

Notables Habitants DE la Ville de Toulon EN 1696

Notables Habitants Antoine ALARDON, maître chirurgien. De gueules, à un aigle d'argent. Joseph AMALRIC, docteur en médecine. De gueules , à un lion d'or , et un chef cousu d'azur, chargé de trois croissants d'argent. Louis d'ARCUSSIA. D'or, à une fasce retrécie d'azur, accompagnée da trois arcs de gueules, bordés de même, posés en pal, deux en chef et un en pointe, et une bordure de même. Pierre ARNAUD, notaire royal. D'azur, à un cœur d'or, sommé d'une croix de même, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent, Jean DASTOUR, bourgeois. Coupé au 1, de gueules à une main dextre garnie d'un gant de fauconnier, d or, mouvant du flanc senestre, et portant sur son doigt un faucon contourné de même, au 2, d'azur à une tour d'argent, massonnée de sable, sur une terrasse d'argent.

— 50 — François AUBERT, procureur. D'argent, à trois bandes de gueules. François AUDIFFREN, procureur. D'or, à une rose de gueules, pointée, tigée et fenillée de sinople, mouvante d'une terrasse de même, et surmontée d'un soleil aussi de gueules, naissant du chef. Claude BARRY, interprète des langues. D'azur, à une tige de lis, fleurie de trois pièces, posée en pal d'argent, et une muraille de ville, crénelée d'or, massonnée de sable, ouverte du champ, brochante sur la tige du lis, qui est accompagnée en chef de deux étoiles d'or. Joseph BARTHELEMY, prêtre. -D'azur, à une fasce d'or, chargée de deux roses de gueules, et accompagnée, en chef, d'un soleil d'or et, en pointe, d'un épi de blé de même sur une terrasse de sinople. Pierre BARTHELEMY, bourgeois. Porte comme ci-dessus. Esprit BEAUSSIER, bourgeois. De gueules, à un chevron d'or. François BEAUSSIER, avocat au Parlement de Provence. D'azur, à trois coquilles renversées, d'or, deux et une. Joseph BEAUSSIER, avocat en la Cour. Coupé d'azur et d'argent par une fasce d'or, l'azur semé d'étoiles d'or, et l'argent chargé de trois pais de gueules. Joseph BENOIST, hôte de l'hôtel de Vendôme. D'azur, à un bénitier d'or sur son pied de même, accosté de deux étages d'argent, et surmonté de trois étoiles d'or, rangées en chef.

— 51 — Honoré de BERNARD, co-seigneur de Feissal, receveur au siège de sénéchal de Toulon. De gueules, à un lion d'or, couronné de même, et une bande d'azur, chargée d'un croissant d'argent, entre deux étoiles d'or. François BOETZ, bourgeois. D'azur, à une colombe, les ailes étendues et montantes d'argent, becquée et membrée de gueules, posée en chef, trois étoiles d'or posées en fasce, et une tour couverte en dôme, d'argent, massonnée de sable, sur une terrasse aussi d'argent, mouvante de la pointe. Jean BOISSIN, chirurgien major entretenu pour les vaisseaux du roi. D'azur, à une colombe d'argent, sur un rocher d'or, tenant en son bec un rameau de sinople. Louis BOLLEGON, procureur aux sièges de Sénéchal, Amirauté et autres juridictions de la ville. D'azur, à une montagne d'or, sur le haut de laquelle est une colombe d'argent, éployée en forme d'aigle. Joseph BONNEVYE, avocat en la Cour. De gueules, à une main dextre d'argent, mouvante de l'angle senestre de la pointe, et empoignant une palme de même, et un soleil d'or, posé au premier quartier de l'écu. Armand-Louis BONNIN DE CHALUCET, évoque. De sable, à une croix dentelée d'argent, écartelé de fasces ondées, enté d'or et de gueules, de six pièces. Feu Honoré BOSQUET, avocat, suivant la déclaration de Claire Martin, sa veuve. D'or, à un arbre de sinople, terrassé de même, et un chef d'azur chargé d'un dauphin d'argent, étendu en fasce, la queue passée en sautoir. Balthazar de BOUSSARD. D'azur, à un chiffre composé de deux lettres BB, entrelacées d'or.

— 52 — Ferdinand de BRUELL, écuyer, seigneur de Rodeillat.

De sable, à un lion naissant, d'or, coupé de losange d'or et de sable. Michel BRUN, avocat au Parlement. D'azur, à un chevron d'or accompagné, en chef, de deux étoiles de même. Alphonse de LA BUISSONNIERE, contrôleur des fermes du roi. Parti au 1, d'or à un buisson ardent de gueules et un chef d'azur, chargé de trois molettes d'argent, au 2, d'argent à six trèfles de sable, trois, deux et une, surmontés d'un cor de chasse de gueules. Pierre CABASSON, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale. D'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même, rangées en chef. Ange CABASSON, avocat postulant au siège. D'argent, à un sautoir de sable. Jean-Baptiste CABASSON, avocat en la Cour. D'argent, à un sautoir de sable. Anne de CAMBE, veuve d'HoNORÉ de Petra, avocat à la Cour. D'argent, à trois chevrons d'azur, accompagnés de trois tourteaus de même, deux en chef et un en pointe, ceux du chef chargés chacun d'un bezan d'argent, celui à dextre surchargé d'une fleur de lis de Florence de gueules, et celui à senestre surchargé d'une croisette de même, et celui de la pointe chargé d'un demi tourteau de gueules, parti d'un demi oezan d'argent, et chargé d'une jambe de l'un en l'autre. Joseph CATELIN, avocat au Parlement, co-seigneur de La Garde. D'azur, à un chevron abaissé d'argent, accompagné, en chef, de deux lions affrontés d'or, lamnassés de gueules, et, en pointe, d'un coq d'or, crête et barbé âe gueules.

— 53 — Jean CHAUMOND, ingénieur ordinaire du roi, entretenu. D'argent, à une croix de gueules, cantonnée de quatre coquilles de sable. Gaspard CHAUSSEGROS, architecte. D'azur, à une botte d'or, éperonnée d'argent, posée en pal et soutenue de la partie haute d'une tour crénelée de quatre pièces de même, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. Christophe CLERIN, hôte et aubergiste de la Croix-deMalte. D'azur, à trois colombes volantes, d'or, leurs têtes couronnées, portant chacune en son bec un rameau de sinople, deux en chef et une en pointe. Charles de CUERS, archiviste, portait, suivant la déclaration de Joseph-Félix de Cuers, son fils : Coupé d'azur, sur gueules à trois cœurs d'argent, deux en chef et un en pointe. Charles de CUERS, procureur. D'or, à une fasce d'azur, chargée de trois cœurs d'argent. David de CUGES, prêtre. D'argent, à trois cœurs enflammés de gueules, deux et un, et une main de carnation vêtue d'azur, mouvante du bas du flanc senestre, son doigt index étendu et péri en bande, et un chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Jean DALMAS, vicaire. D'azur, à un sautoir d'or. Jacques DAVID, maître chirurgien. D'or, à une croix fleuronnée de gueules. Louis DAVID, maître .chirurgien. D'or, à deux loups passant, l'un sur l'autre.

— 54 — Nicolas-Antoine DASQUE. De gueules, à une étoile d'or en chef et, en pointe, une mer d'argent, chargée d'un alcion d'azur, le vol étendu dans son nid, de sinople. Pierre DESPARRA, prévôt de l'église cathédrale. D'azur, à deux épées d'argent, passées en sautoir, les pointes en bas, les gardes et les poignées d'or, accompagnées de trois molettes de huit pointes aussi d'or, deux aux flancs et une en Pointe, écartelé d'azur, à une étoile d'or, et un chef d'argent, étoile chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur de lis d'or. Pierre DUMAS, chanoine. D'argent, à un arbre de sinople, mouvant d'un croissant de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Pierre DUPUY, docteur en médecine. D'argent, à un cœur de gueules, et un chef de même, chargé de trois étoiles d'or. Louis DURAND, bénéficié en l'église. De gueules, à un lion passant d'or. Jacques DURAND, docteur en médecine. D'azur, à deux palmes d'or, passées en sautoir, accompagnées, en chef, d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. Pierre EISSAUTIER, avocat en la Cour. D'azur, à trois fasces ondées d'argent, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules. François EISSAUTIER, avocat en la Cour. Portait comme ci-dessus. Jean-Gaston-Éloi d'ENAUD (vicomte), écuyer, seigneur de Fay, et autres lieux, et son épouse, Anne-d'ISNARD. Parti de gueules, à un griffon d'or, au 2, d'azur, à deux chevrons d'or, et deux coulevres sur le tout, de sinople, dardant, de deux gueules, une fleur de lis d'or, accolé de gueules, à un griffon contourné d'or.

- 55 Jean FABRE, notaire royal et procureur. D'azur, à un arbre adextré d'une colombe contournée, le tout d'argent sur une terrasse de même, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or. Jean FLAMENQ, bourgeois. D'or, à un chien braché de gueules, accolé d'or et bouclé d'argent. Joseph FLAMENQ, avocat au Parlement. D'azur, à une salamandre couronnée d'or, entourée de flammes, de même. Joseph FLAMENC, avocat postulant au siège. D'argent, à un lion de gueules. Antoine FLORENS, bénéficiaire en l'église. De gueules, à trois lions d'argent, deux et un. Marie GAGNARD, veuve de François Laminoy. De sable, à un lion passant, d'or. François GANTEAUME, notaire royal. D'argent, à deux fasces d'azur. Feu François de GARDANNE, écuyer, portait, suivant la déclaration de N. . . de Papillon de Source, sa veuve : D'azur, à un lion d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'argent. Jean GARELLY, bourgeois. De gueules, à un griffon d'or. Jean de GARNIER, écuyer, seigneur de Julhians. De gueules, à une tour donjonnée d'une autre tour d'argent, massonnée de sable, sur un rocher, aussi d'argent. Nicolas GARNIER, avocat au Parlement. De sable, à une croix potencée d'or, et un chef d'argent.

— 56 — Jean GARNIER, bourgeois. De gueules, à trois fasces d'or. Martine de GARS, veuve de N. . . de Nas, écuyer. D'or, à trois roerlettes de sable, posées 2 et 1. Joseph GIRAUD, médecin. D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois têtes de loup, arrachées d'argent, deux en chef et une en pointe. Jean GOFFIN, ingénieur ordinaire du roi, entretenu. De gueules, à trois étoiles d'argent, mises en fasce. Joseph GRILLON, bénéficiaire en l'église. D'or, à deux lions affrontés d'azur. Antoine GRISOLLES, exerçant l'office de plus ancien audienier au siège de la ville. De gueules, à une tour crénelée d'or, donjonnée d'une tourelle de même, massonnée de sable, et accompagnée de trois roses d'argent, tigées et feuillées de même, rangées en chef. François GUBERT, chanoine de l'église. D'argent, à un palmier de sinople, surmonté d'une étoile d'azur, et soutenu de deux lions affrontés de sable, sur une terrasse de sinople. Michel GUILLOIRE, écuyer, major. D'azur, à une fasce en devise et haussée d'argent, chargée de cinq étoiles de gueules, surmontée d'un soleu d'or, et accompagnée, en pointe, d'un arbre arraché de même. Jean HERMITE, procureur au siège. D'azur, à une chapelle ou hermitage d'or, mouvante du flanc senestre, adextre d'un palmier d'argent, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. Joseph HOURDAN, hôte et traiteur du grand capitaine. D'azur, à un chiffre d'or, composé de deux J et d'un D, entrelacés.

- 57 — Julien HUBERT, dit Eustache, hôte du Jardin du Sir Jarvais. De gueules, à un chiffre composé des premières lettres de son nom, entrelacées d'argent, surmonté d'une rose d'or. Laurent ISNARD, bourgeois. D'azur, à trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe, séparées par un bourdon (for, posé en barre. Joseph -Marie d'ISNARD , chanoine théologue de l'église cathédrale. De gueules, parti à un griffon d'or contourné, au 2, frettû d'argent. Joseph IMBERT, docteur en médecine. D'azur, à un rocher d'argent, chargé d'un lézard de sinople* posé en pal, et une nuée chargée, mouvante du chef, de laquelle tombe une plume d'or. Barthélémy JORDANY, marchand parfumeur. D'azur, à un poisson nageant d'argent, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. Félix JULLIEN, vicaire. D'azur, à une croix d'or. Joseph LAUGIER, avocat en la Cour. De gueules, à un lion d'argent. Louis LANTIER, garde d'artillerie de la Cour de Balaguier et du fort de l'Éguillette. Écartelé, au 1, d'argent à une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, au 2, d'azur à trois épis de blé d'or, tiges et feuilles de même, rangés en pal, au 3, d'or à un sarment de vigne de sinople, garni d'un raisin de gueules, au 4-, d'argent à un arbre arraché de sinople. Nicolas LAUGIER, capiscol de l'église cathédrale. De gueules, à un lion d'argent.

— 58 Jean LEGIER, ancien conseiller et procureur du roi au siège. De gueules, à deux léopards d'or, l'un vers l'autre. Michel LAZARE, maître chirurgien. D'or, à trois fascés ondées d'azur. François de LUEIL, bourgeois. De gueules, à deux lances d'or, passées en sautoir, accompagnées de trois croissants de même, deux aux flancs et un en pointe, et un chef cousu d'azur, chargé d'une flèche couchée d'argent. Jacques de LUEIL, prêtre. De gueules, à deux lances d'or, passées en sautoir, accompagnées de trois croissants de même, deux aux flancs et un en pointe, et un chef cousu d'azur, chargé d'une flèche couchée d'or. Joseph du LYS, prêtre. D'azur, à un lion d'or, de la gueule duquel est mouvant un lis de trois fleurs, d'argent. Marguerite MACADRÉ, veuve de Thomas Borry. D'or, à trois chevrons de gueules. Louis MARQUISAN, notaire royal. De gueules, à un senestrochère d'argent, mouvant du flanc dextre de l'écu, tenant sur son poing un faucon contourné, s'essorant de même, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et soutenu de même. Nicolas MARTELLY, docteur en médecine. D'azur, à deux molettes d'or en chef, et une coquille d'argent en pointe. Jean MARTELLY, notaire royal. D'azur, à deux étoiles d'or en chef, et une coquille de même en pointe.

- 59 Jacques MARTINENQ, conseiller du roi, lieutenant au bureau forain. D'azur, à un chevron abaissé d'argent, surmonté d'une étoile do même, et accompagné de trois oiseaux, appelés martinets, aussi d'argent, deux en chef, affrontés, et un en pointe, le chevron chargé d'un croissant de sable. Antoine de MARTIN, écuyer, seigneur de Gars. Écartelé en sautoir, d'or et d'azur. Jean-Baptiste-Antoine MARTINI, écuyer. De gueules, à une fasce d'or, chargée de deux croissants do sable, et accompagnée de trois roues sans jantes d'argent, deux en chef et une en pointe. Joseph MASCARON, tenant académie. D'azur, à un chevron d'or, accompagné, en chef, de trois étoiles rangées de même et, en pointe, d'une rose d'argent. Louis MÈGE, bénéficié en l'église. D'azur, à trois fasces vivrées d'argent. Joseph MEIRIER, maître chirurgien à Toulon. D'azur, à un chevron abaissé, accompagné, en chef, de trois étoiles mal ordonnées et, en pointe, d'un croissant surmonté d'un petit oiseau contourné, le tout d'or. Jean MONIER, médecin. D'azur, à un chiffre d'or, composé des premières lettres de son nom, entrelacées, qui sont un J et un M. Claude MOUTTE. prêtre. D'argent, à une motte de gazon de sinople, posée en cœur. Jean NAVARRE, maître chirurgien. Échiqueté, d'or et d'azur. Charles de NOBLE, co-seigneur de Dardene. Coupé au 1, d'argent à un aigle, le vol abaissé de sable, couronné de même et, au 2, parti dor et d'azur.

- 60 Joseph de NOBLE, écuyer, seigneur du Revest. Coupé au 1, d'argent à un aigle, le vol abaissé de sable, couronné d'or, au 2, parti d'or et d'azur. Thérèse de NOBLE, dame de La Motte, en Vivarais. Parti au 1, de gueules, accompagné d'une étoile de même, posée au coin dextre du chef et, au 2, d'argent à un aigle de sable, couronné de gueules, coupé d'azur, parti d'argent. Jacques OLLIVIER, bourgeois. D'azur, à trois coquilles d'argent, 2 et 1. Joseph PAVÉS, avocat en la Cour. D'argent, à trois plumes de paon au naturel, rangées en pal et mouvantes de trois fasces ondées de sinople, posées l'une sur l'autre. Madelaine PAYAN, veuve de Louis de Flotte. D'azur, à trois oiseaux d'or, deux et un. Joseph PAGEZY, employé. D'argent, à une montagne de sable, sur laquelle sont deux lions rampants et affrontés de gueules. Jean de PIGNET, receveur de la viguerie. D'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de lion, arrachées de sable, deux en chef et une en pointe. Jean-Baptiste PIGNOL, notaire royal. D'or, à un pin de sinople, sur une terrasse de même. Georges POIRIER, maître constructeur au port. D'argent, à trois fasces de sinople. Robert PORTE, maître chirurgien. D'or, à un ours de sable.

- 61 — Valentin de RACHEL DE MONTALAN, écuyer. D'azur, à trois lions d'or, deux en chef et un en pointe, ceux du chef affrontés, et une étoile d'argent, posée en abîme. Magdelaine de RAISSON, veuve de Joseph Beaussier. D'or, à un chevron de gueules, surmonté d'une étoile de memo. Jacques RAMBERT, prieur de St-Jean. D'argent, à trois fascés de sable. François REBOUL, bourgeois. De gueules, à un lion d'argent, couronné et armé d'azur. Jean de RIPERT, écuyer. De gueules, à deux bandes abaissées d'or, accompagnées en chef d'une étoile de même. Catherine de RIPERT, veuve d'ANTOÏNE Dasque. D'argent, à une bande de sable, côtoyée de deux cotices de même. Louis RIPERT, écuyer. De gueules, à deux bandes abaissées d'or, accompagnées, en chef, d'une étoile de même. Joseph RICARD, maître chirurgien. D'azur, à un lion passant d'argent, armé et lampassé de gueules. Dorothée ROUSSE, veuve de Jean Gorde, chirurgien, a présenté l'armoirie qui porte : D'azur, à une tour d'or, surmontée d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or, le croissant soutenant une petite croix haussée d'or. Jacques ROUSTAN, notaire royal. D'azur, à une fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée de trois* coquilles d'argent, ombrées de sable, deux en chef et une en pointe*

— 62 — Jean-Augustin de RICARD, écuyer. D'or, à un griffon de gueules. François RICAUD, avocat. D'or, à sept losanges de gueules, posées 4 et 3. Pierre ROUVILLE, maître chirurgien. D'or, à trois pals de sable. Jean-Baptiste ROUX, notaire royal. De sable, à une fasce d'argent. Joseph de SAQUY, écuyer, seigneur de Thores et de Carqueirane, conseiller du roi, lieutenant général au siège el ressort de la ville, et Marguerite de THOMAS, dame de Carqueirane, sa femme. Écartelé au 1, contrécartelé d'azur et de gueules, à une croix rteuronnée d'or, brochante sur le tout, au 2, d'azur à un lion d'or et une bordure de gueules, au 3, d'or à un porc passant de sable, au 4, de gueules à une bande d'or, remplie d'azur, chargée de cinq étoiles d'or, accompagnée de deux châteaux d'argent, donjonnés de même, un en chef et un en pointe, et une demi fleur de lis d'or, posée au milieu du chef et, sur le tout, des quatre grands quartiers de gueules, à un chevron d'argent, accompagné, en pointe, d'une ancre double ou à quatre pointes de même, accolé d'azur, écartelé de gueules, à une croix fleuronée d'or, brochante sur le tout. Pierre SÉNÉS, prêtre. D'azur, à deux étoiles d'argent en chef, et une rose d'or en pointe, posée en pal, tigée et feuillée de même. François SÉNÉS, bourgeois. D'azur, à une sirène d'or, chevelée d'argent, ses deux queues de poisson de même, peautrées d'or, tenant sur son bras senestre une branche d'olivier d'argent et opposant sa main dextre à des rayons d'un soleil d'or, naissant de l'angle dextre du chef. Jean SERRE, doyen de l'église cathédrale.. D'argent, à un arbre de sinople, accolé d'un serpent de gueules sur une terrasse de sinople, et surmonté d'une étoile crazur.

— 63 Joseph SERRY, médecin entretenu par le roi au port.

D'azur, à un îion debout, d'or, lampassé de gueules, tenant une scie d'argent, avec laquelle il scie un rocher de sable, mouvant à dextre. Pierre SERRY, maître chirurgien. D'azur, à une scie posée en fasce d'argent, sciant un rocher d'or, mouvant de la pointe. Alexandre TERRAS, conseiller du roi, prévôt en la maréchaussée de la ville. D'azur, à une main d'argent, parée de même, semant ou répandant des grains de blé d'or sur une terrasse de même. Feu THOMAS DE CUERS, bourgeois, portait, suivant la déclaration d'IsABEAU Pebre, sa veuve : D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois cœurs d'argent, deux en chef et un en pointe. Joseph VALLA VIEILLE, bénéficiar. D'argent, à deux aigles de sable en fasce. Antoine VIDAL, maître chirurgien. De gueules, à une croix ancrée, d'or. Florent VIDAL, dit L asperge, traicteur. D'azur, à une table longue à manger, d'or, sur laquelle sont trois bottes d'asperges de sinople , rangées en pal , et accompagnée, en pointe, des lettres F et V d'argent. N... de VILLENEUVE, sieur de Tourettes, portait, suivant la déclaration de Gabrielle de Source, sa veuve : De gueules, fretté de six lances d'or, semé de petits écussons de même, en un écusson aussi d'azur, sur le tout, chargé d'June fleur de lis d'or.

LES Anciennes Familles Toulonnaises

FAMILLE DE POSSEL Sous l'ancien régime, la tradition professionnelle ne souffrait pas beaucoup d'exceptions. Le fils de l'avocat était avocat, le fils du magistrat occupait avec orgueil, dans la cour du ressort, le siège que ses ayeux avaient illustré. Le fils du marchand continuait le commerce de son père, et l'artiste lui même s'était formé sous l'habile direction de ses parents. Quant à la marine et à l'armée, il était de tradition que toutes les familles nobles devaient compter parmi leurs ancêtres bon nombre d'officiers généraux. Cet usage m'a été souvent révélé par la lecture des archives communales, mais jamais, je ne l'ai constaté avec plus de précision qu'à Toulon, où toute la population, plus ou moins affiliée à la marine, aspirait à y conquérir une situation enviable. Parmi les familles les plus fidèles à cette tradition, je citerai, en première ligne, celle des De Possel, bien connue à Toulon et à Marseille. Jean de Possel, fils de l'avocat qui eut l'honneur de haranguer

— 68 — le roi Louis XIV, au nom de la ville de Toulon, en 1660 (1), obtint la faveur d'entrer dans le commissariat de la marine, y servit avec distinction, et son exemple fut suivi par tous ses descendants, jusqu'à la cinquième génération. Né le 8 février 1669, Jean de Possel était écrivain du roi à l'arsenal, en 1696, quand il fit enregistrer ses armoiries, en exécution de l'édit royal qui venait de prescrire l'établissement de Y Armoriai général de la France, dont nous publions quelques extraits. Les deux sœurs de Jean de Possel, conseiller du roi, commissaire des galères, avaient épousé des officiers de marine : 1° Anne de Possel, mariée à Ange-Rodolphe de Bidaud, capitaine de vaisseau, fils du commissaire général. De ce mariage naquit Bidaud de Salnove (Jacques-Louis), capitaine de vaisseau. 2° Ursule-Thérèse de Possel, mariée à Abraham du QuesneMonier, neveu germain du grand amiral de ce nom, qui fut lui-même un chef d'escadre fort estimé. Dont deux fils : LouisMarie du Quesne-Moquier, capitaine de vaisseau, et le marquis Ange du Quesne, chef d'escadre, commandeur de l'ordre de S[^]Louis. Le capitaine Rodolphe de Bidaud avait fait construire la belle (1) On lit dans les Époques kittoriquet de le commune de Toulon : € En Tannée 1660, et an mois de janvier, le roy Louis XIV est venu en cette ville avec la Reine-mère, lf. le duc d'Orléans, son frère, et tonte la Cour : il fat harangué a la porte de la ville par lf . Possel, avoeat et assesseur de la communauté* Les clés lui furent présentées sur un bassin d'argent par lf . Gavot, premier consul, auquel Sa Majesté dit ees mots : < Gardes-Us, bon père, ellet \$ont Hem entre vot mêint ». (Inventaire det êrckive\$ de Toulon, p. 499).

— 69maison, située rue Nationale, 51, que les De Possel, ses neveux, possédèrent jusqu'à la Révolution. Le fils de Jean de Possel, Hyacinthe-Laurent de Possel, parvint, comme lui, au grade de commissaire de marine. Il épousa Anne Ha y et, fille ou nièce du commissaire de marine de ce nom, qui avait fait enregistrer ses armoiries, en 1696. De ce mariage : Jean-Paul-Hyacinthe de Possel, qui épousa Marie-Elisabeth Deydier de Puechmejan, et devint commissaire général de la marine. Ce haut fonctionnaire, très populaire, faillit, cependant, être pendu, en 1792, et ne dut son salut qu'au dévouement d'un de ses subalternes, bombardier à l'arsenal. Ce drame est raconté, en dix lignes, dans une note officielle que je transcris textuellement : * Le nommé Coste (Bernard) a sauvé M. Possel, intendant de marine, de la pendaison, le 10 septembre 1792, à 11 heures du matin. Ce Coste était bombardier alors, et, aujourd'hui, officier marin, en retraite, et chevalier de la Légion d'honneur, Âgé de 77 ans. « Toulon, le 24 août 1839 ». (1). Le commissaire général avait deux fils : Jean-François de Possel-Deydier, l'aîné, à peine âgé de 30 ans, avait conquis le grade de capitaine de vaisseau, quand la Révolution éclata. Moins heureux que son père, il fut fusillé à Toulon, le 17 avril 1793. (1) Minute d'un certificat en notre possession, provenant des archives du secrétariat de la mairie, et qui fut délivré sans doute à M. Coste, fils du bombardier, quand il postulait l'emploi de conservateur du Musée de Toulon, emploi qui lui fut en effet accordé. Les descendants du commissaire général s'étaient toujours intéressés au bombardier et à son fils.

— 70 — Le cadet, Antoine- Victor-Araédée de Possel-Deydier, devint commissaire de marine après la Révolution et mourut le 14 octobre 1823. Un des petits-fils de ce dernier, M. Amédée de Possel-Deydier, commissaire de marine, comme son cousin germain, Hippolyte de Possel, a pris sa retraite il y a peu d'années. Voilà donc, si je compte bien, dix membres de la même famille, qui ont servi le roi et leur pays, sans interruption, de 1690 à 1793, et deux descendants sous le régime actuel, sans compter un élève de marine, Victor de Possel, qui fut décoré, en 1845, pour un fait d'armes à l'âge de 19 ans (1), et un jeune maréchal-des-logis, Jean-de-Possel-Deydier, qui est mort héroïquement, il y a quelques mois à peine (le 29 octobre 1899), à la suite des opérations de la mission Marchand. La tradition professionnelle qui produisait de tels fruits méritait d'être rappelée. BURGUES DE MISSIESSY L'arbre généalogique de la famille de Burgues de Missiessy, comme celui des De Possel, met en relief dix officiers de marine. Mais, tandis que les De Possel débutaient dans la magistrature, les Burgues de Missiessy devaient leur origine à un riche commerçant, qui employa une grande partie de sa fortune dans les armements maritimes. Jean Burgues, très lié avec Abraham Du Quesne, jeune officier (1) Le 90 novembre 1845, blessé au combat d'Oblifado, I la Plata, où il sortait sur la fabare VMxpiditite, en qualité d'aspirant volontaire.

— 71 — de la marine royale, avait sa procuration pour mettre son premier vaisseau à la disposition de l'armée navale (1). En 1650, Jean de Burgues était détenteur et administrateur de certains fonds de l'État : « Plusieurs créanciers de S. M., lisons-nous dans un acte reçu par Mouton, notaire, désirant avoir paiement des sommes à eux dues pour fournitures, travaux et autres choses faites dans son armée navale, se seraient pourvus par devant l'amirauté de Toulon et, de son autorité, auraient fait arrêter entre les mains du sieur Burgues, écuyer, les marchandises qu'il avait entre les mains, appartenant à S. M. et provenant du tiers des prises faites avec ses navires ». (2). Ces relations avec la marine firent naître la vocation de Pierre de Burgues, nommé lieutenant de vaisseau, en 1668 (3), et celle de son frère Antoine, sieur de Clos, qui devait mourir avec le grade de lieutenant sur le vaisseau *Le Sage*, le 18 avril 1692. Entre temps, le roi Louis XIV était venu à Toulon, en 1660, et les De Burgues avaient eu le grand honneur de le recevoir dans leur château de Missiessy. Le petit-neveu des deux officiers que nous venons de mentionner, noble Jacques-Gabriel de Missiessy, capitaine de vaisseau en 1756, fut nommé chef d'escadre, en 1762. Il eut trois fils marins : 1° Claude-Laurent de Burgues de Missiessy, capitaine de

(1) Par un règlement du 29 mars 1631, Richelieu décida que les vaisseaux ne seraient plus à la charge des capitaines et que l'État posséderait en toute propriété sa marine (V. Bran, *Guerre* maritime**, t. 1, p. 19). (S) Voilà donc un noble écuyer qui faisait le commerce, en 1650, sans déroger, puisque, en 1669, son fief de Missiessy fut érigé en fief noble. (3) Le même qui fit enregistrer ses armoiries, en 1696, et dont nous donnons le blason dans la planche 40s *Officier** et *Communitaire de Marine*.

— 72 — vaisseau ; 2° Joseph-Marie, qui mourut contre-amiral honoraire, et Edouard-Thomas, qui parvint au grade de vice-amiral, et fut un des premiers préfets maritimes de Toulon sous la Restauration. Le fils de Claude-Laurent de Missiessy, Joseph-Marie, capitaine de frégate, mourut à bord de L'Oise, le 5 mai 1827, en revenant de la Guyanne, où il avait exercé le commandement supérieur. Le fils de ce dernier, Henri-Gaëtan-Laurent de Burgues, comte de Missiessy, fut capitaine de frégate, et les deux fils du contre-amiral honoraire, Gaston-Alexandre, capitaine de vaisseau, et Émilien-Jules, capitaine de frégate, ont fermé cette si honorable chronologie de marins français. v DE BEAUSSIER Je ne citerai plus qu'un seul exemple des familles qui fournirent un grand nombre de marins à nos armées navales; mais, il serait difficile d'en trouver une plus profondément dévouée au service de la France. C'est la famille des Beaussier, dont l'existence toute remplie d'héroïsme peut se résumer cependant en quelques lignes. Joseph de Beaussier, enseigne de vaisseau, en 1666, fils d'un capitaine de vaisseau, et grand-père d'un contre-amiral, eut pour frère deux officiers de marine et pour neveux deux lieutenants, deux capitaines et trois chefs d'escadre. J'ai réuni dans un tableau, que je transcris ci-après, tous les membres de cette famille ayant appartenu à la marine et dont j'ai pu trouver

The text on this page is estimated to be only 27.35% accurate

- 7a — l'exacte filiation dans les actes de l'état-civil ; mais, évidemment, j'ai dû en omettre plusieurs (1). VINCENT DE BEAUSSIER Capitaine de brûlot, 4666. ____ a L. DE BEAUSSIER DE CHATEAUVERT LAURENT OE BEAU86IER JOSEPH DE BEAU88IER Capitaine de port, 47H. Lieutenant de vaiaaeau, Enseigne de vaisseau, 4742. 4737. ;\ yv A U88IER DE CHATEAUVERT L.-J. BEAUSSIER DE L'ILE J. DE BEAUS8IER E. DE BEAUSSIER L.-EMM. DE BEAU8SIER ief d'escadre, 1764. Chef d'escadre, 4764. Lieutenant de vaisseau, Capitaine de vaisseau, Capitaine de vaisseau, - 477*. 4778. 4768. A A U88IER DE CHATEAUVERT P. BEAU8SIER DE MONTAUBAN L.-P.-EMM. DE BEAU8SIER P.-J. DE BEAUSSIER »f d'escadre, 4780. Capitaine de vaisseau, Contre-amiral, Capitaine de vaisseau, 4773. 4846. 4844. KTE L.-A. DE BEAU8SIER DE CHATEAUVERT Lieutenant de vaisseau, 4789. AGUILLON Pierre Aguillon, acquéreur, en 1674, d'une maison située rue de l'Asperge, n° 32, fut le chef d'une famille d'architectes civils, d'ingénieurs et de constructeurs de vaisseaux, ayant vécu pendant plus d'un siècle à Toulon. César Aguillon, fils de Pierre, fit une assez grande fortune, en achetant et en revendant des terrains situés dans le nouvel agrandissement : M. Girardin de Vauvré, intendant de la marine, qui s'était fait concéder un vaste emplacement de 1.200 toises, situé sur le Champ-de-Bataille, entre les rues Saint-Roch, du Trésor et Royale, lui en avait cédé plusieurs parcelles (2). (1) Les auteurs de V Histoire de l'ordre de Saint-Louis mentionnent dix-huit officiers du nom de Beaussier, créés chevaliers de cet ordre, de 1693 a 1797. (2) c Louis Girardiu de Vauvré, etc., vend à César Aguillon, architecte dudit Toulon, une place dans l'agrandissement ladite place faisant partie de celle dont Sa Majesté a fait don à M. de Vauvré, par brevet du 18 avril 1695 ». (Actes des 28 mars 1696, 3 janvier 1697 et *3 mai 1699 — notaire Arnaud).

— 74 — A cette époque, César Aguillon avait exécuté divers travaux publics d'une certaine importance, il s'était rendu adjudicataire, en 1690, de la construction de la halle aux poissons et avait édifié, d'après les plans dressés par Pierre Puget, le solide monument que nous voyons encore aujourd'hui et qui ne manque ni de grandeur, ni d'élégance. — Il avait ensuite coopéré avec Gaspard Chaussegros, à la construction des nouvelles fortifications (1), et pris part à tous les grands travaux effectués par la marine, pour installer les principaux établissements de l'arsenal Vauban. Les enfants et les petits-enfants de César Aguillon furent, comme lui, entrepreneurs des travaux de la marine. Son fils aîné, Pierre-François, se rendit adjudicataire, en 1744, moyennant 220.000 livres, de la construction de quatre vaisseaux et d'une frégate : le Foudroyant, de 80 canons ; le Téméraire, de 74 ; VOrphée, de 64 ; l'Hippopotame, de 50, et la Pomone, de 30. Il devint ensuite trésorier provincial du corps royal de la marine ; ses deux petits-fils, Louis et Jean-François, furent des ingénieurs distingués. L'aîné, Louis Aguillon, né le 28 janvier 1725, entra dans le corps du génie militaire et s'éleva, par son seul mérite, au grade de maréchal de camp. Il n'appartenait pas à la noblesse, et n'aurait jamais obtenu ce grade réservé aux gentilshommes, s'il n'avait fait preuve d'une capacité hors ligne. Il a d'ailleurs attaché son nom à une entreprise extrêmement remarquable, (1) Le 8 septembre 1695, Gaspard Chaussegros et César Aguillon, architectes, confessent avoir reçu la somme de 20.000 livres, laquelle somme a été employée à la construction des batteries ordonnées par M . Lebret, intendant de Provence* pour empêcher et prévenir les mauvaises intentions des ennemis ». (Arch. comm., registre DD, art. 17, (• 558).

— 75 — dont tous les historiens de Provence ont parlé avec éloge. Il découvrit, près d'Antibes, en 1777, les restes d'un aqueduc romain, qui avait été détruit et complètement oublié depuis quatorze ou quinze siècles, et parvint, avec des ressources peu importantes, à rétablir cet ancien monument. La ville d'Antibes, qui manquait d'eau, fut ainsi remise en possession d'une source abondante ; elle témoigna sa reconnaissance au général Aguillon, en faisant graver sur une très jolie fontaine l'inscription suivante : Sous le règne de Louis XVI, la reconnaissance a élevé ce monument à M. d'Aguillon (1), brigadier des armées du roi, au corps royal du génie, dont les soins et les talents ont rendu à cette ville les eaux qu'elle devait à la bienfaisance des Romains, par la découverte et le rétablissement de V aqueduc qui les y portait (2). Détruite, en 1793, cette inscription a été rétablie par le Conseil municipal, après les troubles de la Révolution, et, depuis lors, il n'est venu à personne la pensée d'effacer ce souvenir reconnaissant ; qui fait autant d'honneur au général d'Aguillon, qu'aux bons sentiments des Antibois, chez eux la mémoire du cœur est durable. DE LA ROSE Pascal de La Rose, a peintre entretenu par le roy en la marine et arsenal de Toulon », qui fit enregistrer son blason dans (1) Loai* Aguillon n'était pas noble, mais il fat anobli par son grade. V. la Biooiupiiii di Louh d'àgoilion f Bulletin de la Société d'Études de Draguignan, année 1858, p. ISO et 1T7). (3) Histoiiii d'Antibes, Station hivernale det Alpes-Maritimes, par E.-B. Chabert Plancheor. Nice, 1866.

- 76l'armorial de France, en 1696, était le fils de Jean-Baptiste de La Rose, artiste Marseillais, qui exécutait des travaux de peinture dans l'arsenal, depuis 1646.— Né à Toulon, en 1665, Pascal succéda à son père, en 1687, et ses deux fils, Alexandre et Jean-Baptiste, remplirent successivement le même emploi de professeur de dessin et de peinture à l'arsenal ; le premier, jusqu'en 1745, et le second, jusqu'en 1767, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle. Ces trois peintres d'un réel talent étaient peu connus, lorsque M. Ginoux, critique d'art, qui a laissé un souvenir si honorable à Toulon, réunit, en 1895, des détails biographiques pleins d'intérêt sur les quatre artistes très distingués que nous croyons devoir signaler dans cette étude sur les traditions professionnelles (1). MOUTON & ARNAUD, NOTAIRES C'est surtout parmi les notaires de l'ancien régime que se conservait la tradition professionnelle. Entourés d'une considération générale et d'une confiance méritée par un passé des plus honorables, les notaires, les tabellions recevaient avec respect les recommandations du père qui, tout en prenant sa retraite, était encore consulté par ses anciens clients. Aussi trouvons-nous dans la chronologie des notaires de Toulon, plusieurs études tenues par des titulaires de la même famille pendant plus d'un siècle. Ainsi Barthélémy Mouton, reçu notaire le 5 janvier 1657, (i; Peintres, sculpteurs, architectes et autres artistes nés ou avant vécu à Toulon, par Cb. Ginoux. Paris, 1895.

- 77 est remplacé par son fils et son petit-fils, Claude Mouton, qui fait son testament le 29 mars 1731. Dans une autre étude, Pierre Arnaud, notaire royal, épouse, le 11 octobre 1659, Catherine Arnaud, fille d'Antoine Arnaud, aussi notaire royal. Leur fils, Pierre Arnaud, demeurait chez son beau-père Gubert, rue d'Alger, 40 (ancienne rue des Chaudronniers, île 71). Cet Arnaud était en même temps greffier de la marine et demandait sa retraite, le 30 octobre 1746, à l'Age de 90 ans. — L'intendant de la marine écrivait au ministre : « Il n'exige que 5 sols par quittance pour ses droits, au lieu que les autres notaires se fesaient payer suivant le tarif qui augmente è proportion des sommes qui reviennent à chacun ». Arnaud, le père, avait fait enregistrer ses armoiries, en 1696 : d'azur, à un cœur d'or, sommé d'une croix de même, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. Les Martelly exercèrent pendant plus d'un siècle, depuis 1659, jusqu'en 1770. Les armoiries du notaire Jean Martelly, enregistrées en 1696, étaient : d'azur, à deux étoiles d'or, en chef, et une coquille de même, en pointe.

D'ANTRECHAUS Au nombre des familles consulaires de Toulon, nous avons déjà mentionné les D'Antrechaus, dont le blason figure dans la planche consacrée à ces magistrats municipaux. Ce fut pendant le consulat de Jean d'Antrechaus, en 1720, que la peste envahit la ville de Toulon, et y fit de si cruels ravages. Né le 12 avril 1693, Jean d'Antrechaus, fils de Jacques,

— 78 — conseiller du roi, avait 27 ans quand il fut investi de ces redoutables fonctions. M. le docteur G. Lambert, historien consciencieux et compétent, a raconté les péripéties de cette terrible lutte du courageux magistrat contre « la contagion », et de l'héroïque dévouement dont il fit preuve dans l'accomplissement de la mission qu'il avait acceptée. Nous empruntons au récit émouvant de M. Lambert quelques détails sur ces événements dramatiques, dont le souvenir a été ravivé par les diverses apparitions du choléra, en 1835, 1865 et 1885 : « Vers la fin du mois de décembre 1721, alors que l'épouvante régnait dans tous les cœurs, le jeune consul, vigilant et infatigable, supportait presque seul tout le poids de l'administration ; le jour, à l'hôtel-de-ville, avec ses collègues Gavoty et Marin, il faisait face à tous les besoins du moment ; la nuit, il présidait lui-même au transport des malades à l'hôpital S'-Roch et à l'ensevelissement des morts dans le cimetière. Il mesurait d'un esprit ferme et sérieux toute la grandeur de la tâche qu'il allait accomplir, sans ressources, sans argent, au milieu d'une population pauvre et glacée d'effroi. « La panique était générale. C'était à qui fuirait plus promptement. M. d'Antrechaus, sans s'opposer positivement à cette désertion, essaya de retenir les plus fortunés, ou tout au moins d'obtenir d'eux quelques secours pour les malheureux qui ne pouvaient quitter la ville. « Messieurs, leur dit-il, c'est sur votre amour pour la patrie, que la cité, que les habitants ont fondé toutes leurs espérances ; chacun de vous doit être prêt à remplacer les consuls, s'ils ont le malheur de succomber I La communauté n'a d'ailleurs ni trésorier, ni caisse, ni ressources, toutes les fermes sont interdites. Où puiser si l'on ne peut compter dans une conjoncture

— 79 — aussi extrême sur la bourse et sur l'humanité des concitoyens ? Que si cet espoir devait être infructueux, il n'en est plus d'autre que de périr tous ensemble et de nous sauver tous, par la mort, de la honte d'avoir déserté une ville malheureuse. « Ces paroles énergiques et généreuses produisirent une vive sensation. Dans la journée on apporta à la municipalité plus de 40.000 livres. « Grâce à ce secours, grâce aux envois réitérés de la commune de Lorgues, qui se montra d'une générosité inépuisable envers les Toulonnais, la famine fut conjurée ; mais la peste continua ses ravages. Elle pénétra dans l'hôtel-de-ville, où les consuls et les conseillers s'étaient installés pour centraliser les services sanitaires. Bientôt les consuls Gavoty et Marin succombèrent, puis l'aumônier, le médecin, les conseillers, les fourriers et tous les domestiques. M. d'Antrecha us survécut seul de tous les membres de la municipalité. Ce n'est pas qu'il se ménagât le moins du monde ; au contraire, on le voyait partout. Il visitait les hôpitaux et veillait personnellement aux inhumations. « Le 30 avril, s'étant rendu au cimetière, il vit avec terreur, des cadavres inhumés depuis plusieurs jours, qui n'étaient qu'imparfaitement recouverts de terre ; il fallut dans la journée même se procurer plusieurs tombereaux de chaux, ce qui ne se fit qu'à grand peine, pour cacher sous ce linceul dévorant les restes humains qui commençaient à entrer en putréfaction ». C'était le moment où le fléau sévissait avec le plus d'intensité; on comptait trois cents victimes par jour. « Il ne restait plus dans les rues assez de vivants, pour enlever tant de morts ». Sur les sollicitations du premier consul de Toulon, on lui expédia de Marseille cent forçats qui lui permirent d'assurer le service des inhumations. 3752?

— 80 — Cependant la peste semblait diminuer ; M. d'Antrechaus renaissait à l'espoir, lorsque deux de ses frères, qui le savaient seul, rentrèrent en ville, malgré ses recommandations les plus pressantes, et, deux jours après leur retour, ils succombaient. Désolé, mais toujours calme, le noble et courageux consul, maîtrisant sa douleur, continua à se dévouer tout entier au besoin public. Un trait, raconté par M. le docteur Lambert, fait connaître jusqu'à quel point il s'oubliait lui-même : « Après l'évacuation de l'hôtel-de-ville, M. d'Antrechaus était venu habiter sa maison, située sur la place de la Poissonnerie, maison qu'il trouva déserte et abandonnée, ses serviteurs avaient succombé pendant la peste, et sa famille réfugiée à la campagne, était séparée de lui par des barrières infranchissables. Seul dans sa demeure, il se vit dans l'obligation d'accepter sa nourriture de la main de quelques voisins ou amis, que la peste avait épargnés ; mais bientôt, chacun compatissant à sa détresse, on se fit une joie d'avoir à sa table celui qui disait que le consulat était une paternité — et qui fut réellement le père du peuple — dans ces temps de calamité et de désolation, et on en vint à s'enorgueillir autour de la table des pauvres, d'avoir pu partager un triste repas avec Moussu lou Consou ! exemple bien digne d'admiration d'un magistrat trop préoccupé des autres pour s'occuper de lui, et vivant à la table de la famille toulonnaise ». Le 23 août 1721, les administrateurs reprirent possession de l'hôtel-de-ville, fermé depuis la mort de ceux qui s'y étaient réfugiés. Le nombre des victimes, dans la ville et les hôpitaux, s'élevait à 13.280, sur 23.773 habitants. La population était donc réduite au chiffre de 10.493. Le consul d'Antrechaus « contemplait ce grand désastre avec tristesse, mais sans désespoir ». Après avoir remis de l'ordre

— 81 — dans l'administration, assuré les recettes de la ville, considérablement diminuées, pourvu à tous les services, il chercha autour de lui ses collègues, ses amis, ses parents qui n'étaient plus, il se vit donc seul de tous ceux qui étaient entrés avec lui à l'hôtel-de-ville, il y avait à peine dix-huit mois, portés par le vœu populaire; et alors, comme la ville avait essuyé ses larmes, que l'heure des grands dévouements était passée, que le calme était revenu: en homme qui a noblement payé sa dette à la patrie et à l'humanité, il demande de nouvelles élections, et le 8 janvier 1722, il se retire dans sa famille (1). L'histoire ne fournit pas beaucoup d'exemples d'un héroïsme égal à celui de ce jeune magistrat qui, pendant dix-huit mois consécutifs, sans trêve, sans repos, lutta jour et nuit contre les envahissements d'une épouvantable contagion, veillant de sa personne à la sépulture des cadavres qui encombraient les rues ; voyant mourir tous ceux qui lui étaient chers, et ne perdant pas un instant le souvenir de ses devoirs, n'oubliant que lui 1 Nommé chevalier de l'ordre royal de S[^]Michel, félicité par le roi, entouré d'une grande considération, Jean d'Antrechaus mourut à Toulon, le 13 janvier 1760, dans la maison où il était né et où s'était écoulé sa vie exemplaire, toute remplie de dévouement. Son nom a été donné à une des principales rues de Toulon. Son portrait, offert par ses arrière-petits-fils, MM. d'Antrechaus, est exposé dans une des salles du Musée de cette ville.

(1) Mitoire de lu peste de Toulon, par le Dr GusUre Lambert, p. 114.

BIBLIOGRAPHIE PROVENÇALE (t) TOULON Biographie de Louis d'Aguillon, brigadier des armées du roi ; suivie d'une Notice sur la découverte et la reconstruction de l'ancien aqueduc romain d'Antibes. Draguignan, P. Gimbert, gd in-8, 1858. Une Visite à l'Arsenal de Toulon. Paris, L Hachette, 1 vol. in-19, 1861. Étude sur l'Histoire de Toulon. Marseille, Marias Olive, 1 vol. gd in-8, 1863. Notice sur les Archives communales de la ville de Toulon. Toulon, E. Aurel, 1 vol. in-8, 1863. ' Lorgues et Toulon. Marseille. Alex. Gueidon, 1 vol. in-18, 1864. Une Journée à Toulon. Toulon, Aurel, 1 vol. in-8, 1864. Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, à Toulon. Draguignan, Gimbert, 1 vol. gd in-8, 1864. Étude sur les finances de la commune de Toulon en 1625. Toulon, Aurel, 1 vol. in-8, 1864. (1) Ouvrages publiés par M. Octave Teissier, membre non résidant du Comité des travaux historiques. (Noté de l'Éditeur).

— 84 Inventaire des Archives communales de la ville de Toulon. Toolon, Aorel, 9 vol. in-4, 1867. Anciennes sépultures et voie romaine à Toulon. Toolod. Aarel, 1 toi. il -8, 1868. Le Suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon, en 1354. Paris, Damoulio, 1 vol. in-8, 1868 Le Commerce du blé à main armée à Toulon. Paris, 1 vol. in-8, 1819. Les Élections municipales en Provence. Drageignin, Gimbert, 1 vol. in-8, 1869. Histoire de Toulon au moyen âge. Paris, Damoulio, 1 vol. in-8, 1869. Un Complot municipal à Toulon, en 1402. Toulon, Laurent, 1 vol. in-8, 1870. Documents inédits sur Pierre Puget. Toolon, Laurent, 1 vol. in-19, 1871. Biographie de V.-A. Thouron. Toulon, Laurent. 1 vol. in-8, 1872. Histoire de quelques rues de Toulon. Dragnignan, Latil, 1 vol. gd in-8, 1872. Histoire des agrandissements et des fortifications de Toulon. Paris, Domaine, 1 vol. in-8, 1873. Toulon, F Arsenal et le Bagne. Toolon, Laurent, 1 vol. in-32, 1878. Toulon en 1770. Draguignan, Latil, in -12 (Annuaire du varj, 1875. MARSEILLE Marseille et ses monuments. Paris, Hachette, 1 vol. in-12, 1867. État de la noblesse de Marseille en 1693. Marseille, Boy, 1 vol. in-32, 1868.

— 85 — Les Échevins Georges de Roux et de Remusat. bévée de Marseille, 1875. Biographie de L.-Ch. Thiers. Marseille, T. Samat,) vol. in-12, 1877. La Charité à Marseille. Discours de réception à V Académie. Marseille, Barlatier, in -8, 1878. Inventaire des Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille. Marseille, Barlatier, 1 vol. g* in-4, 1878. Histoire du Commerce de Marseille. Marseille, T. Samat, 1 vol. in-4, 1878. Rapport sur les Archives communales de Marseille. Marseille, T. Samat, 1 vol. in-8, 1879. Inventaire des Archives modernes de la Chambre de Commerce de Marseille. Barlatier, 1 vol. g* in-4. 1882. Armoriai des Échevins de Marseille (Teissier et Laugier). Olive, 1 vol. in-8, 1883. La Maison d'un bourgeois au XVIIIe siècle Paris. Hachette, 1 vol. in-12, 1886. Les Anciennes Familles Marseillaises. Marseille, T. Samat, i vol. in-8, 1888. La Chambre de Commerce de Marseille. Son origine, sa mission. Marseille, Barlatier, 1 vol. gd in-8, 1892. Marseille, au moyen âge. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8, 1899. Poésies provençales de Robert Ruffi. Marseille, chez Boy. — Uragoignan, Latil, 1 vol. gd in-8, 1894. Album des Œuvres de Pierre Puget. Marseille, V. Boy, X vol. gd in-8, 1895,

— 86 — AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Statistique du Var et Résumés généraux de la Statistique de VEmpire.
DraroifMD, P. Gireio, 1 vol. f* in -8, 1855. Situation économique de la
France — 1835-1856. Paris. Goillaumio, 1 vol. in-12, 1857. Les Hommes
illustres du Var. Arnaud de Villeneuve, médecinalchimiste. Tooloi, B. Aurel,
1 toi. in-12, 1858. Étude biographique sur Louis Gérard, botaniste. Toulon,
E. Aorel, 1 vol. g* in-8, 1859. Notice historique et Documents statistiques
sur les Sociétés de secours mutuels. Paris, Goillaomin, J vol. Jtd in-8, 1860.
Histoire de la commune de Coiignac. Marseille, Alex Goeidon, éditeur, 1
vol. in-8, 1860. Notices biographiques sur les Hommes remarquables de
Cotignac (Extrait de YHistoire de la commune de Cotignac). Marseille,
Alex. Goeidon, 1 vol. g* in-8, 1860. Histoire d'une ancienne Famille de
Provence (non signée). Toulon, E. Anrel, 1 vol. in-8, nombreuses planches,
1862. Géographie de F Algérie. Paris, Hachette, 1 vol. in -32, 1863.
Géographie de la France et de V Algérie. Paris, Hachette. 1 vol. in-32,
1863. Notice historique sur la commune de Fréjus. Toulon, 1 vol. in-8,
1864. Notice historique sur la ville de Draguignan. Marseille, Olive, 1 vol.
in-8, 1864. Napoléon III en Algérie. Paris, Ghallamel, 1 vol. in-8, nombreux
portraits, 1865.

— 87 — Algérie. Histoire , Statistique. Paris, Hachette, 1 vol. in-8, 1865. L'Empereur Napoléon III chez les Trappistes de Stasnéli. Toulon, Aorel, 1 vol. in-8, 1865. Notice historique sur la commune d'Aups. Marseille, Alex. Gueidon, 1 vol. in-12, 1866. La Famille de Forbin et la bourgeoisie de Solliès. Paris, Dumoulin, 1 vol. in-8, 1868. Histoire de BandoL Marseille, Alex. Gueidon, 1 vol. in-8, 1868. ArtigueSy notice historique. Draguignan, Util, 1 vol. in-82, 1868. Gonfaron, notice historique. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8, 1868. Le Maintien des octrois. Marseille, Cainoin, 1 vol. in 8, 1869. Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques. Paris, Imprimerie Nationale, 1 vol. gd in-8, 1873. Économie politique au moyen âge» Draguignan, Latil, gd in-8, 1875. Correspondance du Père Le Vacher, consul d'Alger (mélanges historiques du Comité). In-4, 1876. Biographie de M. Mercier- Lacombe. Draguignan, Latil, in-8, 1876. Les Médecins de la Marine nationale au Sénégal. Le Dr Bourgarel . Marseille, T. Samat, 1 vol. in-8, 1878. Peintres, Graveurs et Sculpteurs nés en Provence. Draguignan, Latil, 1 vol. in-8, 1889. Prix fondé par le baron Félix de Beaussier. Rapport sur le concours de 1885. Imp. Méridionale, brocta. in-8, 19 novembre 1886.

— 88 — Le Palais de Monseigneur Du Bellay, à Draguignan. Draguignan, Util, 1 vol. in-8, 1889. Raimondis seigneur d'Allons, consul de France à Tripoli. Draguignan, Util, 1 vol. in 8, 1889. Notice sur la Bibliothèque de Draguignan. Draguignan, Util, 1 vol. g4 in-8, 1890. Un grand Seigneur au XVIII^e siècle. Le Comte de Valbelle. Paris, Hachette. 1 vol. in-8, 1890. Armoriai de la Sénéchaussée de Draguignan. Marseille» Olive, 1 vol. in-8, 1890. Henri Panescorse, nécrologie. Draguignan, Util, 1 vol. in-8, 1891. Le Prince <\$ Amour et les Abbés de la Jeunesse. Dragnignan, 1 vol. in- 12, 1891. Titres de noblesse de la bourgeoisie. Marseille, 1 vol. g4 in-8, 1893. Catalogue du Musée de Draguignan. Dragnignan, Util, 1 vol. in-19. 1898. Biographie de Pierre Clément, membre de l'Institut. Dragnignan, Util, 1 vol gd in-8. 1895. Biographie des Députés de la Provence à l'Assemblée Nationale de 1789. Marseille, 1 vol. in-4, 1897. Les Députés de la Provence à V Assemblée Nationale de 1789. Ouvrage orné de 48 portraits, in-8 carré. Dragnignan, S* édition, 1897. La Jeunesse de Vabbé Sièges. Paris, La Revue Nouvelle, 1 vol. in-8 1897. Les Livres annotés de la Bibliothèque de Draguignan. Draguignan, Util, in-8, 1898. Les Dévouements. Les Petites Sœurs des Pauvres. St-Raphaël-Revue, brochure in-19, 1899. I

The text on this page is estimated to be only 29.04% accurate

TABLE Introduction v Notice historique 1 Armoiries des Familles
consulaires M — des Officiers de marine 33 — des notables Habitants 49
Monographies 65 Famille De Possel 67 — De Beaussier 72 — D'Aguillon
73 — De La Rose 75 — D'Antrechaus 77 Bibliographie provençale 83
Draguignan. — Imprimerie C. et A. LAT1L, boulevard de l'Esplanade, k

The text on this page is estimated to be only 0.50% accurate

■A J > . **t*

The text on this page is estimated to be only 4.50% accurate

OUI 2 7 1947